

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2020
CMA FRANCE



Chambres
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

édito



L'exercice du bilan de cette année écoulée prend une dimension particulière avec la crise sanitaire et économique sans précédent que la France connaît et qui a lourdement impacté l'activité des entreprises artisanales. Ce contexte exceptionnel a révélé s'il en était besoin la capacité du réseau à se transformer et à s'adapter.

Le réseau s'est mobilisé avec la plus grande détermination pour soutenir et accompagner dans leurs démarches les entreprises artisanales. Ainsi, les CMA ont déployé de multiples outils pour offrir un accompagnement personnalisé à leurs ressortissants. 3,2 millions de contacts ont été pris pendant les périodes de confinement pour orienter les entreprises artisanales vers les aides adéquates et des milliers d'artisans ont pu bénéficier d'un diagnostic pour profiter des solutions innovantes offertes par le numérique.

Le réseau n'a cessé de positionner l'artisanat et l'apprentissage au cœur des débats et s'est affirmé, par l'intermédiaire de ses élus, comme interlocuteur privilégié des décideurs locaux, nationaux et européens. A maintes reprises, il a montré qu'il était à la fois force de proposition et moteur du changement. Il a su s'adapter aux mutations, faire preuve d'innovation, moderniser son modèle de

formation par l'apprentissage et affirmer son utilité. Les effectifs d'apprentis en 2020 ont augmenté de 4 % grâce à la mobilisation de toutes les équipes des CMA et de leurs CFA.

Ainsi, le réseau a renforcé sa place de leader pour la formation des apprentis, au plus près de la vie des territoires et des entreprises.

L'année 2020 a également été marquée par la restructuration de notre réseau.

Nos établissements se sont progressivement engagés dans un processus de transformation pour disposer, au 1^{er} janvier 2021, d'un seul établissement public régional en gérant au sein d'une seule entité régionale les fonctions de « back office » comme les ressources humaines, l'informatique, les finances et l'ingénierie, le réseau permet aux 11 000 collaborateurs, répartis sur 300 points de contact, de gagner en efficacité, réactivité et proximité. Afin de proposer à nos clients un réseau structuré, doté d'une offre de services harmonisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Un réseau prêt pour l'après-crise et utile aux chefs d'entreprise artisanale que nous accompagnons.

JOËL FOURNY,
PRÉSIDENT DE CMA FRANCE

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE CMA FRANCE

1	Présentation de CMA France	<i>page 6</i>
2	Relations institutionnelles et actualité parlementaire	<i>page 8</i>
3	Les événements... ...vers une digitalisation des événements	<i>page 12</i>
4	La communication	<i>page 14</i>
5	La presse, les médias	<i>page 19</i>
6	Les chantiers de l'année	<i>page 20</i>
7	Économie	<i>page 28</i>
8	Formation	<i>page 34</i>
9	Outre-mer	<i>page 40</i>
10	Europe	<i>page 3941</i>
11	Coopération	<i>page 42</i>
12	Les ressources	<i>page 46</i>
13	Au service des élus et des agents du réseau	<i>page 48</i>
14	La gouvernance	<i>page 55</i>
15	L'assemblée générale	<i>page 57</i>
16	Le bureau	<i>page 63</i>
17	Le bureau élargi aux présidents de région	<i>page 67</i>
18	La conférence des présidents de région	<i>page 69</i>
19	Les commissions organiques	<i>page 71</i>
20	Les commissions d'étude	<i>page 73</i>
21	Les commissions ad-hoc	<i>page 77</i>

Présentation de CMA France et du réseau

CMA France et son réseau ont poursuivi, en 2020, leur travail de réforme organisationnelle pour aboutir, au 1^{er} janvier 2021, à une régionalisation totale avec une tête de réseau, treize CMAR métropolitaines et cinq CMAR Ultramarines, et deux chambres de droit local.

Le réseau a abordé cette transition sans jamais perdre de vue la nécessité de conserver les relations de proximité avec les artisans.

Il a dû se réinventer avec la pandémie de la Covid19 et les confinements que cela a entraîné, et a su mettre en place un suivi et une aide accrus pour les chefs d'entreprises artisanales durement touchés, et une continuité pédagogique pour ses apprentis.

L'ARTISANAT EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Sources CMA France au 1^{er} janvier 2021

L'ARTISANAT, PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE

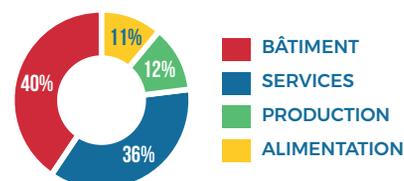
1 700 000
entreprises artisanales

23%
sont des femmes

3,1 MILLIONS
d'actifs

300 MILLIARDS
d'euros de chiffre d'affaires

4 FAMILLES DE MÉTIERS



L'OFFRE DE FORMATION

130 000 chefs d'entreprise suivent, chaque année, une formation continue

100 000 apprentis formés chaque année dans nos CFA

64% des apprentis trouvent un emploi dès la fin de leur formation

LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

21 établissements publics dans toute la France au 1^{er} janvier 2021

1 établissement national

2 CMA de droit local

18 établissements de région dont 5 ultra-marins

11 000 collaborateurs au service des artisans

2 500 élus

136 centres de formation gérés par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

260 000 porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises informés

74 000 entreprises visitées

+800 opérations collectives avec les collectivités

Relations institutionnelles et actualité parlementaire

Au regard de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, CMA France, en lien avec le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, s'est attaché à être le relai permanent des entreprises artisanales auprès du Parlement et des pouvoirs publics pour informer ces derniers des difficultés rencontrées, demander des dispositifs de soutien adaptés aux spécificités artisanales.

Projet de loi portant les mesures d'urgence en faveur des entreprises et de l'apprentissage

Les travaux du Parlement ont été en grande partie consacrés à l'examen des projets de loi relatifs à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures d'urgence pour faire face à la crise, ainsi qu'à quatre projets de loi de finances rectificatifs. Les commissions permanentes et les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat ont chacune conduit des travaux de suivi et de veille des dispositifs de soutien.

Dans ce cadre, CMA France est intervenue et a été auditionnée à plusieurs reprises notamment pour :

- **informer les parlementaires sur la situation et les difficultés des entreprises de l'artisanat liées aux restrictions sanitaires ainsi que sur le déroulement de la formation par l'apprentissage dans les 136 CFA du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ;**
- **alerter sur les limites et les angles morts des dispositifs de soutien ;**
- **demander l'élargissement du fonds de solidarité pour les entreprises et la levée de conditions restrictives pour en bénéficier ;**
- **demander un accès facilité aux prêts garantis par l'Etat ;**
- **proposer des mesures complémentaires, notamment pour soulager la trésorerie des entreprises :**
 - *annulation de charges fiscales et sociales,*
 - *relèvement temporaire du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires*
 - *facilitation de l'entrée des jeunes dans l'apprentissage en période de crise en instaurant une « garantie apprentissage » ;*
- **présenter l'action du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat désigné par le Ministre de l'économie et des finances comme interlocuteur de premier niveau des entreprises pour les informer des mesures à travers une communication proactive et la multiplication des contacts directs ;**
- **présenter les initiatives du réseau pour soutenir l'activité des entreprises artisanales dans la crise sanitaire :**
 - *mise à disposition de masques,*
 - *campagnes de communication pour valoriser les produits et les savoir-faire artisanaux.*

CMA France a transmis régulièrement aux parlementaires des données chiffrées et des résultats d'enquêtes sur la situation des entreprises artisanales.

Sous l'égide de CMA France, les présidents des CMAR d'Outre-mer ont été auditionnés par la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, pour présenter les difficultés spécifiques des entreprises ultra-marines.

Plan de relance

CMA France a adressé à l'ensemble des parlementaires les propositions du réseau pour un « *Plan de relance durable de l'économie de proximité et de l'artisanat* ». Ces propositions ont été développées devant les députés de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire puis lors d'une audition conjointe par la commission des affaires sociales et la commission des affaires économiques, ainsi que devant la commission des affaires économiques du Sénat.

Les propositions de CMA France en faveur de l'apprentissage ont été présentées aux députés et sénateurs, en particulier auprès des rapporteurs à l'Assemblée nationale et au Sénat des crédits budgétaires pour 2021 de la mission Travail et Emploi.



Echanges avec le député Jean-Noël Barrot en mission auprès du Ministre de l'économie et des finances pour préparer la sortie de crise

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, acteur du plan de relance dans les territoires



Au plus près des entreprises impactées par la crise sanitaire - Région Occitanie

CMA France a été auditionnée à l'Assemblée nationale par les rapporteurs de la commission des affaires économiques et de la commission des finances et, au Sénat, par le rapporteur général de la commission des finances et par le rapporteur de la commission des affaires économiques sur les crédits du projet de loi de finances pour 2021 destinés aux entreprises et au Plan de relance.

Plus d'un an après l'adoption de la loi PACTE qui prévoit l'organisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat autour d'un établissement régional unique à partir du 1^{er} janvier 2021, CMA France a présenté lors de ces auditions la transformation du réseau destinée à renforcer son action de proximité en faveur notamment du développement durable des entreprises artisanales et de leur transition numérique.

Projet de loi organique relatif au Conseil, économique, social et environnemental

CMA France a été entendue par le rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale et a défendu la place de l'Artisanat au sein du nouveau CESE. Le projet de loi organique déposé par le Gouvernement prévoyait expressément la représentation des chambres consulaires. Les députés, sur proposition de CMA France, ont adopté un amendement afin d'inscrire expressément dans la loi organique, et non plus dans le décret, la désignation des représentants des chambres consulaires par leurs établissements fédérateurs, précision confirmée ensuite par le vote des sénateurs.

Répertoire des représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique

CMA France a publié en mai 2020 sur le site de la Haute autorité les actions de représentation d'intérêts qu'elle a conduites en 2019.

CMA France continue d'informer les chambres de métiers et de l'artisanat sur leurs obligations légales en la matière.

CMA France a été auditionnée dans le cadre de plusieurs missions d'information et groupes de travail des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat ou de missions confiées à des parlementaires par le Gouvernement sur les thèmes suivants :

- *Les difficultés de recrutement des entreprises dans le contexte de forte évolution des métiers*
- *Les labels RSE*
- *Quel rôle, quelle place, quelles compétences des départements dans les régions fusionnées aujourd'hui et demain ?*
- *La revitalisation commerciale et artisanale dans les petites villes*
- *Le soutien à la filière aéronautique et la sous-traitance artisanale.*

Rendez-vous ministériels

Durant l'année 2020, outre les nombreuses visioconférences et audioconférences en lien avec la crise sanitaire et les différentes mesures de soutien prises pendant les confinements, le président de CMA France a rencontré des membres du Gouvernement sur de nombreux sujets :

- *Stratégie nationale pour l'artisanat*
- *Dispositifs de la politique en faveur de l'apprentissage*
- *Formation professionnelle*
- *Mise en valeur de l'engagement des entreprises artisanales dans l'économie circulaire*
- *Répar'acteurs*
- *Situation économique et actualité du réseau des CMA*
- *Situation des chambres d'Outre-mer*
- *Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris*



Rencontre avec la Ministre Elisabeth Borne

Les événements... ...vers une digitalisation des événements

La situation de la France en 2020 a particulièrement impacté l'activité événementielle de CMA France.

La semaine nationale de l'artisanat et la semaine nationale de la création transmission reprise ont été reportées en 2021, tout comme le prix Stars et Métiers et le salon MIF Expo.

Cependant, ces contraintes ont aussi permis de créer de nouvelles opportunités, notamment sur les événements digitaux.

Deuxième Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

La deuxième édition de la semaine de l'apprentissage dans l'artisanat s'est déroulée du 31 janvier au 7 février 2020.

A cette occasion, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a été invité à organiser des actions de communication et des événements pour mettre en lumière son action en faveur de l'apprentissage et son offre de formation.

Nouveauté en 2020 : un concours « Révèle ton talent sur SnapChat » à destination des 100 000 apprentis formés dans les CFA du réseau des CMA.

L'objectif : montrer les visages de la nouvelle « Génération Artisanat ».

L'opération a compté 300 participants et 5 gagnants.

Au total, près de 157 événements ont eu lieu dont 111 événements au sein des CFA. La médiatisation de la semaine a permis de recenser 13 millions d'affichages, tous réseaux sociaux confondus, dont près de 9 millions sur la cible 13-30 ans.

SEMBAINE DE
L'APPRENTISSAGE
DANS L'ARTISANAT
Du 31 janvier au 7 février 2020

AVEC VOTRE **CMA**

C'EST TOUJOURS LE BON MOMENT POUR
L'APPRENTISSAGE

**Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat**

www.artisanat.fr
#lebonmoment

La bannière présente une image d'une personne utilisant un casque de réalité virtuelle. Le texte est principalement en blanc et jaune sur un fond violet.

Go entrepreneurs (ex Salon des Entrepreneurs)

Le Salon Go entrepreneurs s'est déroulé les 5 et 6 février 2020 à Paris. CMA France, en co-organisation avec la CMAR Ile-de-France, a tenu pour la première fois un stand pour accompagner les artisans avec un des produits « phare » du réseau : le « **Parcours créateur** » pour les futurs créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales. Durant les deux jours du salon, l'espace des chambres de métiers et de l'artisanat a organisé des démonstrations de leurs métiers par des artisans, et des mini-conférences.

Plus de 1000 visiteurs se sont rendus sur le stand pour échanger avec les conseillers des CMA.

1^{ère} édition du prix « Madame Artisanat »

La première édition du prix national « Madame Artisanat » a été organisée en partenariat avec AG2R La Mondiale.

Son objectif : valoriser la place des femmes cheffes d'entreprise artisanale, des collaboratrices et des apprenties, pour leur contribution à l'économie de proximité, et susciter des vocations.

Plus de 200 dossiers de candidature ont été reçus.

La remise des prix s'est déroulée le 4 mars 2020 dans les locaux de CMA France. Elle était animée par Natacha Polony.

La Ministre Agnès Pannier-Runacher a remis le prix « Madame Artisanat » 2020.



2^e édition du prix « Ma Ville Mon Artisan »

La seconde édition du prix « Ma Ville Mon Artisan », créé par CMA France en partenariat avec Médicis, a permis de récompenser les initiatives des communes ayant œuvré en faveur du développement de l'artisanat.

Quatre catégories et un prix coup de cœur Médicis ont mis en avant les initiatives de soutien, d'aides, aux artisans et commerçants dans le cadre de la Covid19.

60 dossiers de candidature ont été reçus.

La remise des prix a été organisée via un Facebook Live avec plus de 2 000 vues.

Les lauréats 2020 seront récompensés avec les lauréats de la troisième édition, lors du salon des maires 2021.



La communication

Étude d'image et de notoriété du réseau avec l'Institut BVA - Année 2

Dans la continuité de la démarche initiée en 2019, une seconde étude d'image et de notoriété a été menée par l'Institut BVA en août 2020. Cette étude s'inscrit dans la durée, pour évaluer la notoriété et l'image du réseau des CMA et la

perception de ses actions par ses différents publics. Les résultats de ces deux études ont conforté la position de leader des CMA en tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, porteurs de projets et jeunes en recherche d'une orientation professionnelle amenant ainsi la mise en place de campagnes de communication ciblées pour les sujets et missions des chambres. Résultat de l'étude consultable : https://intracma.fr/Doc/CampagneCommunication/Etude_BVA

Une communication de crise à l'échelle d'une année 2020 hors norme

« *Le réseau des CMA, chaque jour à vos côtés* »



L'année 2020 a été une année difficile pour les entreprises qui ont dû faire face à une situation sans précédent, avec la difficulté de devoir avancer sans visibilité certaine.

Établissements publics sous tutelle de l'État, les CMA sont l'interlocuteur de premier niveau pour les artisans. Pour les accompagner et les soutenir efficacement, le réseau des CMA s'est mobilisé dès le premier jour de la crise :

- **Activation d'un mél national d'information : infocovid19@cma-france.fr**
- **Fil d'informations continu des dispositifs d'aides accessible sur le portail artisanat.fr et carte interactive des contacts des cellules de crise des CMA <http://covidcma.artisanat.fr>**
- **Enquêtes nationales sur la situation des artisans pour prendre le pouls des difficultés rencontrées**
- **Promotion du dispositif APESA pour un soutien psychologique aux artisans**
- **Communication autour de l'aide à l'approvisionnement des masques grâce à des partenariats avec CDiscount et La Poste, et valorisation de l'accompagnement des CMA pour la fabrication de masques en tissu par les 14 000 couturières référencées sur l'annuaire de la réparation.**



Pour soutenir les artisans, plusieurs campagnes ont été menées de front pour informer, rassurer et inciter les artisans à contacter leur chambre de métiers et de l'artisanat pour être orientés vers les offres et les produits proposés et bénéficier des dispositifs d'aides.

Pour appuyer ce dispositif, une campagne de communication nationale a été déployée dans les médias en mars avec des messages radio

sur RMC  et sur le réseau France Bleu  et des bannières digitales sur les sites internet de RTL.fr  et Le Parisien.fr. 

Une deuxième campagne a été déployée au mois de juin avec la signature « **C'est dans les difficultés que l'on reconnaît ses partenaires** » dans l'objectif de rassurer et réinstaurer la confiance des artisans.



Tous avec nos artisans : une campagne d'engagement en soutien aux artisans

La campagne s'est déclinée tout au long de l'année autour de quatre thèmes principaux selon l'actualité.

Une communication qui a permis également une réelle appropriation par les artisans du macaron dédié et du hashtag **#TousAvecNosArtisans**.

En complément, un partenariat avec « Petits commerces » a été conclu autour de la plateforme solidaire Soutien-commerçants-artisans.fr qui permet d'acquérir des bons d'achat à utiliser dès la réouverture des entreprises : 2,5 millions d'euros collectés et reversés directement auprès des artisans.

Sur le volet apprentissage, une campagne d'engagement a été portée avec l'opération « **Ici je forme un apprenti** » dans l'objectif de valoriser l'engagement des artisans dans la formation des jeunes et inciter les artisans qui ne le font pas déjà à s'engager, en relayant les mesures du plan de relance autour du **#1jeune1solution**, dont les mesures financières d'aide au recrutement.



Être au rendez-vous du Plan de relance

Pour donner à l'économie du pays un nouvel élan, le réseau des CMA a notamment proposé, en juin 2020, douze mesures pour **une relance durable de l'artisanat et des entreprises de proximité.**

MA
Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat

ÉCONOMIE POST COVID-19

**POUR UNE RELANCE DURABLE
DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET DE L'ARTISANAT
LES 12 PROPOSITIONS DU RÉSEAU
DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT**

INVESTIR SUR LA PRODUCTION LOCALE ET DURABLE ET LE MADE IN FRANCE

1. Tirer les enseignements de la crise en investissant sur le Made in France, la production locale et le tourisme
2. Faire des artisans des acteurs et des ambassadeurs d'une relance économique verte et durable
3. Améliorer l'accès des entreprises artisanales aux aides à la recherche et à l'innovation
4. S'appuyer sur les marchés publics et une politique d'achat pour aider la relance de l'économie française

GARANTIR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

5. Effacer les charges sociales et fiscales contractées par les TPE/PME artisanales pendant la crise pour celles qui ne seront pas en mesure de rembourser
6. Créer un dispositif de rééchelonnement et d'amortissement des dettes
7. Promouvoir des dispositifs d'avance remboursable à taux zéro
8. Défisicaliser les heures supplémentaires nécessaires au redémarrage de l'activité et favoriser l'embauche du 1^{er} salarié ou d'un salarié supplémentaire

**MENER UNE STRATÉGIE D'ALLIANCE FORTE ET CONCERTÉE:
EUROPE – ÉTAT – COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

9. S'appuyer sur les financements européens
10. Utiliser le levier de la TVA et mettre en place un mécanisme de compensation carbone
11. Rééquilibrer les conditions d'exercer en faveur de l'économie de proximité et l'artisanat
12. Mobiliser les capacités d'action des collectivités dans le soutien aux entreprises

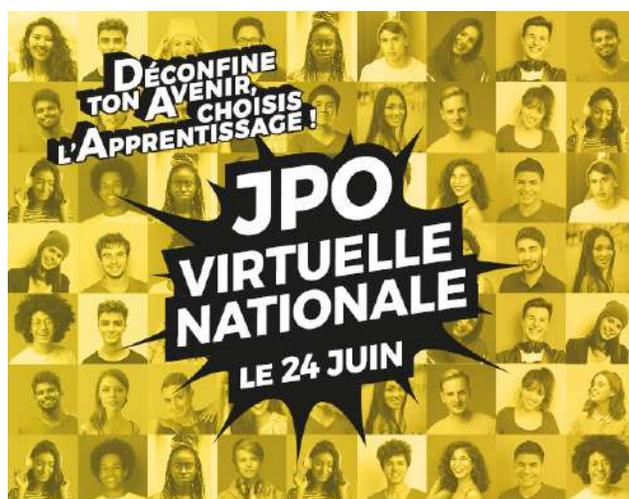
OUVERT

© Service communication CMA France

Alors que le Gouvernement a présenté son plan de relance, baptisé **#FranceRelance**, dès octobre 2020, CMA France a produit une campagne de communication en médias pour valoriser l'engagement quotidien du réseau pour informer et accompagner les artisans sur l'application des dispositifs, dont les mesures d'urgence.



Pour soutenir l'apprentissage, le réseau des CMA a proposé la **#GarantieApprentissage** en juin 2020 afin de sécuriser l'emploi des jeunes et accompagner la reprise des entreprises. Dans la continuité de cet engagement, le 24 juin 2020, le réseau des CMA a organisé les premières Journées Portes Ouvertes – JPO - virtuelles de ses CFA, avec la mise en ligne d'une carte interactive sur le portail artisanat.fr, autour de la signature **« Déconfiner ton avenir, choisis l'apprentissage »**



TOUS LES CFA DU RÉSEAU DES CMA VOUS OUVERT VIRTUELLEMENT LEURS PORTES ! RENDEZ-VOUS SUR ARTISANAT.FR



CMA France : en ligne

Les réseaux sociaux en 2020

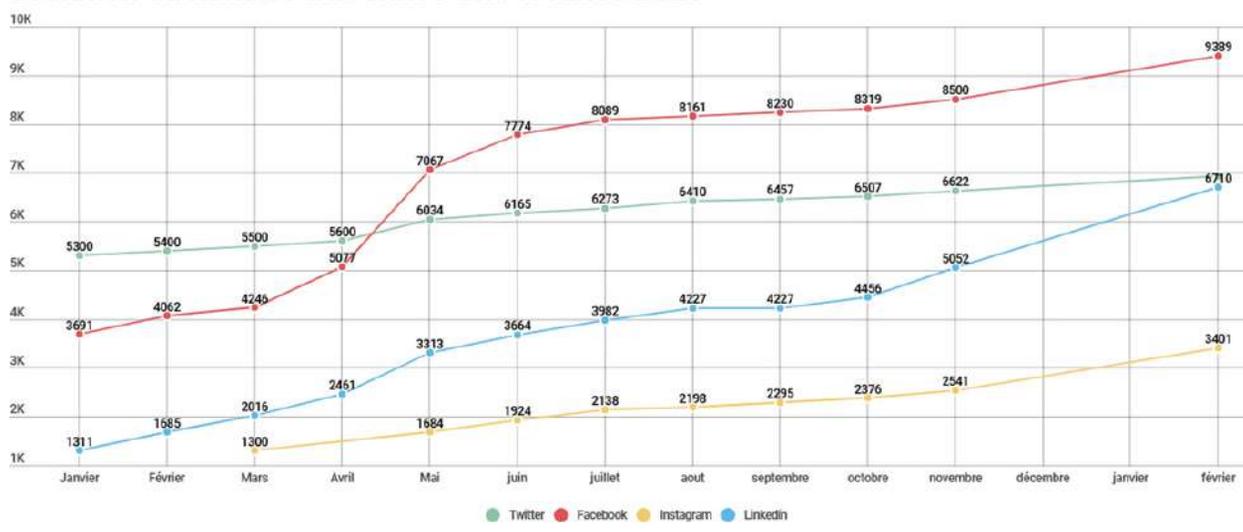
-  Twitter : 485 tweets pour plus de 4,8 millions d'affichages
-  Facebook : 450 publications pour plus de 24 millions d'affichages
-  LinkedIn : Plus de 300 publications et 400 000 affichages

31 231 abonnés pour CMA France (% augmentation par rapport 2019)

-  Twitter 6 995 > + 18 %
-  Facebook 13 602 > + 100 %
-  LinkedIn 7 173 > + 154 %
-  Instagram 3 461 > + 130 %

A noter, en 2020 le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de CMA France a connu une nette accélération qui peut s'expliquer principalement par les différents confinements et les campagnes de communication renforcées en soutien aux artisans avec notamment l'appui du hashtag **#TousAvecNosArtisans**.

Évolution du nombre d'abonnés CMA France 2020



Les comptes Snapchat et TikTok CMA France ont été créés à l'occasion des temps forts que sont la semaine de l'apprentissage dans l'artisanat et la JPO nationale. L'objectif est de toucher encore plus la cible jeune.

La presse, les médias

La presse, les médias

74 communiqués de presse ont été diffusés aux médias en 2020 par CMA France.

Tous les communiqués sont disponibles en ligne sur : <https://cmafrance.fr>.

Les principaux thèmes :

- *L'apprentissage, la formation, les CFA*
- *La crise de la Covid19 /la politique de relance*
- *La digitalisation*
- *Le fabriqué en France*
- *Le président de CMA France*

CMA France et son président ont cumulé, tous médias confondus, plus de **1 384 retombées**.

Sur le total des retombées, les temps forts :

- *Tous avec nos artisans et la Semaine de l'apprentissage se détachent clairement*
- *Suivis de l'opération « Ici je forme un apprenti »*
- *Si toutes les campagnes de CMA France ont généré des retombées positives, le Prix Madame artisanat est celle qui a bénéficié du traitement le plus positif*

Les chantiers de l'année



Transition numérique

Riche en événements, 2020 a permis une accélération du processus de transformation numérique dans la société dans son ensemble, y compris dans l'entreprise artisanale, convaincue du caractère indispensable de la maîtrise du numérique.

Task Force numérique et livre blanc

Michel Boulant, Président

La Task Force constituée au deuxième semestre 2019 et composée d'élus, de secrétaires généraux et de techniciens afin de fixer un cap et une stratégie ambitieuse pour le réseau des CMA a conclu ses travaux par un livre blanc sur le numérique dans le réseau et une stratégie nationale reposant sur trois axes

- Axe 1: mettre la transition numérique au cœur de l'entreprise artisanale
- Axe 2: mettre la donnée au cœur des CMA
- Axe 3: mettre les CMA au cœur de l'action publique pour les TPE en faveur du numérique

Cette stratégie est basée sur l'importance cruciale de la gestion de la donnée dans les CMA, de l'innovation, de l'expérimentation, de l'échange et de l'acculturation et la montée en compétence individuelle et collective des acteurs du réseau.

Chacun des axes comporte des priorités qui constituent un programme cohérent vers la transition numérique à la fois du réseau des CMA et des entreprises artisanales.

Un comité de pilotage numérique a été mis en place pour impulser et suivre la mise en place de cette stratégie.

Comité de pilotage numérique

Le comité de pilotage numérique du réseau des CMA a été mis en place pour suivre les réalisations de la stratégie numérique et les recommandations du livre blanc du numérique dans le réseau, notamment dans la mise en place d'un entrepôt national de données, de services numériques aux clients, des indicateurs du volet numérique du contrat d'objectifs et de performance, de la formation en ligne et d'un laboratoire d'innovation. Ce comité est constitué d'élus, de secrétaires généraux et de spécialistes du numérique issus du réseau.



Le numérique dans Contrat d'objectifs et de performance

Le contrat national signé avec l'Etat et décliné en versions régionales comporte des objectifs et des indicateurs relatifs à l'accompagnement des entreprises de l'artisanat dans leur transformation numérique :

- Développer le nombre d'activateurs « France Num » du réseau et relayer les vidéos intéressant les entreprises artisanales sur les sites des CMA.
- Déployer un outil unique et performant d'autodiagnostic numérique au sein du réseau
- Assurer un suivi particulier des publics éloignés du numérique par la sensibilisation aux enjeux du numérique et la proposition d'un plan de transformation numérique
- Apporter un appui aux artisans qui le souhaitent afin de leur permettre de développer leur activité dans la sphère numérique

Ces objectifs et leurs indicateurs sont suivis par le comité de pilotage numérique.

Journée du numérique

La stratégie nationale du numérique préconise l'organisation d'une université d'été du numérique ; un temps fort afin que le réseau puisse partager et échanger sur ses expérimentations et dialoguer avec son écosystème. La crise sanitaire n'a pas permis cette organisation physique qui a été remplacée par une journée du numérique en visioconférence.

Afin d'encourager les échanges, l'ensemble du réseau a été invité à y participer. Le succès était au rendez-vous puisque 500 personnes se sont connectées pour suivre un programme riche en conférences, tables rondes, ateliers, expérimentations, formations ou réflexion.

L'expérience sera reconduite de façon à inscrire ce principe dans les rendez-vous annuels du réseau.



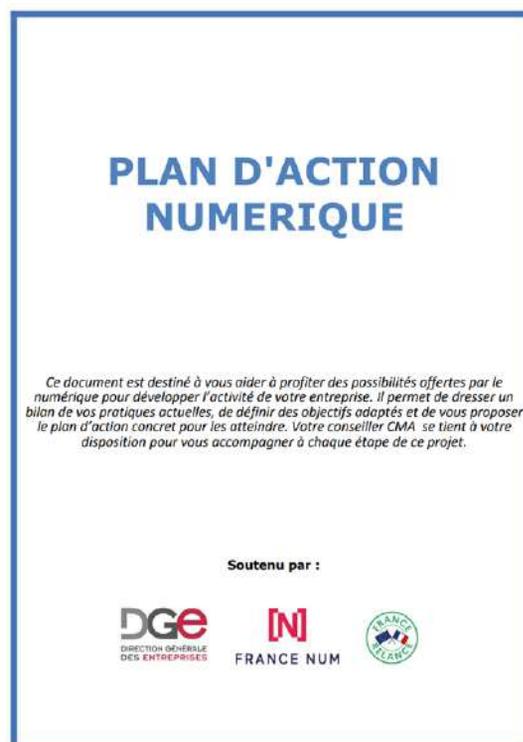
Diagnosics/Autodiagnosics numériques des entreprises



A la fois pour répondre aux objectifs du COP comme pour prendre part à la réalisation du plan de relance de l'Etat suite à la crise sanitaire, le réseau des CMA s'est engagé dans une opération de diagnostic massif de la maturité digitale des entreprises artisanales par deux moyens distincts :

- Outil national d'autodiagnostic en ligne permettant à l'artisan d'évaluer en toute autonomie sa dextérité digitale.
- Outil de diagnostic complet, unifié et effectué en face à face avec un expert de la CMA afin d'analyser en profondeur la situation de l'entreprise vis-à-vis du numérique et délivrer une feuille de route et un plan d'actions.

Plus de 12 000 entreprises ont effectué un autodiagnostic en ligne et plus de 5 000 ont été diagnostiquées en individuel.



MOOC « ma TPE a rendez-vous avec le numérique »

Avec France NUM, la Direccte Ile-de-France et CCI France, CMA France participe à la réalisation d'un MOOC vers la transition numérique des TPE dont la réalisation est confiée à France université numérique et l'université de Montpellier. La première session de ce MOOC gratuit pour les entreprises est programmée en janvier-février 2021 avec 8 363 inscriptions.

Deux autres sessions seront prévues en mai et en octobre 2021.



Plateformes vertueuses d'intermédiation

Au fur et à mesure de la numérisation de la société, les modes de consommation des Français changent. Les plateformes et autres marketplaces représentent désormais un potentiel commercial important pour les entreprises de l'artisanat. Cette bascule s'est intensifiée avec la crise sanitaire et le développement du clic and collect et des plateformes de mise en relation.

CMA France met en place des outils qui permettent aux plateformes d'indiquer la qualité d'artisan et le titre de maître-artisan afin de les différencier des offreurs de service non professionnels, permettant ainsi au consommateur de faire son choix en connaissance de cause. Cette information provient du répertoire national des métiers (RNM) détenu par CMA France et dont l'accès via une API (Application Programming interface : interface qui permet d'exposer les données d'une application pour des systèmes tiers) est défini par une procédure développée par CMA France..

Activateurs France Num

CMA France et le réseau des CMA sont partenaires de France Num, la plateforme numérique de l'Etat au sein de la DGE à destination des TPE/PME dont l'objectif est de sensibiliser les entreprises au numérique et les accompagner à la transition numérique. Pour cela, France Num s'appuie sur un réseau d'« activateurs » tous secteurs confondus et préalablement référencés.

Le contrat d'objectifs et de moyen comporte un objectif relatif au développement du nombre d'activateurs. Le réseau des CMA en compte aujourd'hui plus de cent. Le but est de doubler ce nombre d'ici fin 2022.

L'initiative Datalab

Les travaux du Comité de pilotage numérique, lancé le 4 mai 2020, ont mis en avant la nécessité de mieux valoriser la data au sein du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat, avec une priorité majeure, le développement d'un entrepôt de données transverse, socle de la transition numérique du réseau.

Afin d'apporter une réponse à cet enjeu stratégique, CMA France a lancé l'initiative Datalab en juillet 2020, accompagnée par la société CGI cotitulaire du marché UGAP Intelligence de la donnée.

Cette démarche adopte les principes méthodologiques aujourd'hui largement déployés pour favoriser l'innovation. Il s'agit d'offrir un cadre favorisant une participation large et ouverte des acteurs concernés par la construction de la solution elle-même ou par l'utilisation ultérieure des services qui seront produits.

Le datalab est un espace participatif et ouvert, un lieu d'acculturation et d'expérimentation adoptant les principes de l'agilité. Les itérations successives permettent d'atteindre la solution recherchée, les besoins évoluant au fil du temps et naturellement en fonction des premiers résultats obtenus et en fonction des changements de contexte dans lequel le projet évolue.

Les premiers travaux initiés à la suite des Journées Datalab qui se sont tenues les 1^{er} puis 23 septembre 2020 ont porté sur les cas « métiers de l'apprentissage » et sur la valorisation du RNM.

Sur le volet apprentissage, l'objectif était de mieux appréhender l'offre et les besoins de formation. L'expérimentation a porté sur la région Bretagne. Les travaux ont combiné différentes sources de données (progiciel Ypareo, RNM, données de Pôle-emploi, référentiels internes, etc.) afin d'apporter des éléments de réponse aux questions posées.

Les équipes ont également travaillé sur une modernisation de l'API RNM. Disponible maintenant en open data, l'interface répond à un besoin porté par la Direction générale des entreprises concernant la simplification des démarches administratives « Dites-le nous une fois ». L'API RNM est disponible sur le site entreprises.data.gouv.fr.

L'offre globale de services

Diffusion de la grille de l'offre de services et déploiement des produits phares nationaux

Afin d'être au plus proche du réseau pour le déploiement de la grille et des produits phares nationaux, les réunions en région démarrées en 2019, se sont poursuivies jusqu'au début de la crise sanitaire. Des réunions mensuelles en visioconférence ont ensuite été organisées d'avril à juillet avec les correspondants offre de services, pour des points de situation sur les actions menées auprès des entreprises, et pour émettre des propositions pour le plan France Relance.

L'offre des CMA pour aider à relancer l'activité des entreprises a été définie autour de 6 clés.

Cette offre se veut être le reflet des offres de services « standards » que propose le réseau à toutes ses cibles : artisans, jeunes en formation, porteurs de projet, collectivités. Un kit de communication a été mis à disposition des CMA pour les accompagner dans le relai des messages nationaux.

#RelancerMonEntreprise

Pour redonner des perspectives à votre activité, c'est le moment-clé !

Au cœur des difficultés, l'intérêt pour les services de proximité et l'économie locale s'est renforcé. Cette tendance s'annonce durable et offre de vraies opportunités pour relancer votre entreprise artisanale.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'est donc mobilisé pour être à vos côtés, vous apporter un soutien actif et faire bénéficier à l'ensemble des entreprises artisanales, des différentes mesures du Plan France Relance.

Nous avons identifié 6 clés pour vous aider à consolider, dynamiser et pérenniser votre entreprise.

Parlons-en ensemble !

Profitez d'un accompagnement sur mesure

Votre conseiller-expert CMA met à votre disposition son expertise, sa disponibilité et son sens de l'écoute pour faciliter la relance de votre activité.

À travers un programme d'actions sur site et en ligne (bilan, analyses, conseil, formations...), vous pouvez compter sur un accompagnement au plus près de vos besoins et de vos réalités de terrain.

	<p>Clé #1</p> <p>Relancer votre entreprise et reprendre un nouveau souffle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dresser un bilan complet de l'impact de la crise sur votre activité. ▶ Identifier les actions prioritaires pour accélérer votre relance.
	<p>Clé #2</p> <p>Insuffler une dynamique locale et responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Profiter de l'intérêt pour une économie relocalisée afin de promouvoir vos produits et vos services. ▶ Participer à la transition écologique et valoriser votre démarche.
	<p>Clé #3</p> <p>Faire décoller votre business grâce au digital</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluer vos usages du numérique pour booster votre entreprise. ▶ Saisir toutes les opportunités d'une digitalisation adaptée à vos activités.
	<p>Clé #4</p> <p>Reprendre de l'oxygène pour conquérir de nouveaux marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fidéliser vos clients acquis et en gagner de nouveaux. ▶ Renforcer votre démarche commerciale quel que soit le contexte : relocalisation, marchés publics, export...
	<p>Clé #5</p> <p>Encourager vos projets qui respirent l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les pratiques novatrices adaptées au contexte d'après-crise. ▶ Étudier la faisabilité de votre projet aux plans technique, juridique, commercial et financier...
	<p>Clé #6</p> <p>L'Apprentissage une vraie bouffée d'avantages pour votre entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faciliter vos démarches administratives pour recruter un apprenti. ▶ Favoriser une formation choisie pour vous permettre de communiquer au mieux votre savoir-faire et votre passion du métier

Le socle des produits phares nationaux s'est enrichi :



9 produits phares sont déployés :

- **Parcours créateur**
- **Répar'Acteurs**
- **Entreprendre.artisanat.fr**
- **Cité du goût et des saveurs**
- **Performa Approche globale**
- **Prépa-apprentissage**
- **Autodiagnostic numérique**
- **Assistance au contrat d'apprentissage**
- **Performa Numérique**

3 sont en cours de production :

- **Accompagnement aux formalités**
- **Performa transition écologique**
- **Médiation apprenti/entreprise**

Pour une meilleure visibilité et information du réseau sur les produits phares nationaux, un visuel a été produit, des fiches descriptives diffusées sur l'intr@cma. Un appui pour la définition d'un plan d'action marketing a été apporté sur l'accompagnement aux formalités.

Les indicateurs de l'offre de services

L'objectif est de mesurer le taux de pénétration de l'offre de services auprès des différents publics, au travers de 60 indicateurs dont une grande partie est commune avec le Contrat d'objectifs et de performance. L'enquête 2020 a obtenu un taux de réponses de 73 %.

 +135 500 jeunes informés +65 000 apprentis formés 74% avec sortie positive	 +235 000 porteurs de projet informés 77 000 SPI ~190 000 accompagnement formalités 88% satisfaits	 78 000 entreprises visitées +90 000 entreprises accompagnée 85% satisfaites
 +600 conventions signées 482 études +900 actions de développement	Augmentation du CA sur le panel des 405 entreprises : > 20% pour 50% du panel > 30 % pour 30% du panel	60% du panel des 436 entreprises a créé au moins 1 emploi soit au total ~ 584 emplois créés

Le diagnostic d'approche globale

Le diagnostic d'approche globale est un produit phare national. Il est positionné en amont de toute prestation ciblant les entreprises. Dans le prolongement de la démarche marketing menée en 2019, un plan de communication a été défini donnant lieu à un changement de nom : le diagnostic d'approche globale « LAG » est devenu **Performa**, accompagné du slogan : « **pour une vision globale de votre entreprise** ».

Une plaquette présentant les objectifs et les modalités du diagnostic, illustrée de témoignages, a été réalisée et diffusée au réseau pour servir de support de communication auprès des entreprises et des collectivités. L'objectif est d'atteindre 20 000 diagnostics d'approche globale par an.

Refonte du logiciel d'approche globale de l'entreprise : création de la plateforme de diagnostics du réseau

Le logiciel d'approche globale existe depuis 2008 et comprend plus de 34 000 diagnostics. Mais il s'appuie sur une application obsolète car ne correspondant plus aux usages des collaborateurs et aux besoins des clients.

C'est pourquoi CMA France, accompagnée d'un prestataire et en lien avec les chambres de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace, Centre Val de Loire et Auvergne Rhône-Alpes, a engagé des travaux pour la mise en place d'une nouvelle plateforme : PerformApp.





Les travaux ont démarré en septembre 2020 et ont porté sur :

- **une interface utilisateur plus ergonomique et simple d'utilisation, améliorant les livrables produits par la solution ;**
- **de nouvelles fonctionnalités pour le suivi de l'utilisation de l'outil et l'exploitation des données collectées ;**
- **la possibilité d'intégrer d'autres grilles de diagnostics nationaux (Performa Numérique, Performa Transition écologique..) ou régionaux ;**

La plateforme sera opérationnelle au premier semestre 2021.

Dispositif national pour l'accompagnement des entreprises à la transition numérique

Une convention a été signée par CMA France début décembre avec la Direction général des entreprises dans le cadre du plan France Relance et avec le soutien de France Num, pour la réalisation de cinq-mille diagnostics numériques accompagnés d'un plan d'action et de préconisations sur la période allant de décembre 2020 à mars 2021. Chaque diagnostic réalisé donne lieu au versement d'une subvention de 300 euros aux CMA, soit un million 500 000 euros de subvention pour 5 000 diagnostics.



Une grille nationale a été créée sous Sphinx en lien avec un groupe de conseillers numériques.

Le diagnostic nommé Performa Numérique est labellisé produit phare national. L'autodiagnostic numérique réalisé par les CMA Ile-de-France a été labellisé produit phare national. La totalité des régions hexagonales et d'outre-mer s'est mobilisée sur cette opération.

L'économie circulaire

L'année 2020 a été marquée par la publication le 10 février de la **loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire**. CMA France a largement contribué aux travaux parlementaires afin que les mesures de ce texte constituent une opportunité pour les entreprises artisanales, notamment sur le sujet de la réparation.



En effet, depuis la publication en 2017 de la feuille de route gouvernementale pour une **économie 100 % circulaire**, CMA France a participé à la création d'un indice de réparabilité pour les équipements électriques et électroniques qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, CMA France a obtenu, avec d'autres acteurs, la création de fonds de la réparation sur plusieurs catégories de produits. CMA France a mis en avant les artisans de la réparation et a participé à leur labellisation. Ils pourront faire bénéficier dès 2022 leurs clients d'une prise en charge partielle du coût de la réparation.

Répar'Acteurs

Les artisans de la réparation, et notamment les Répar'Acteurs, se sont mobilisés dans le contexte de pandémie. Dès le début, de nombreux artisans de la filière textile, couturiers, maroquiniers ou encore retoucheurs, ont répondu à l'appel citoyen en dédiant leur production à l'approvisionnement en masques et surblouses des soignants et professionnels, puis en confectionnant des masques en tissu lavables dits « grand public ».

Le réseau des CMA a permis de faire reconnaître le travail des artisans avec la mise en place d'annuaires locaux.

Dès le premier déconfinement, les CMA ont également accompagné les artisans réparateurs de vélo pour se faire référencés afin de faire bénéficier leurs clients du « coup de pouce réparation vélo » de 50 euros mis en place par le Gouvernement. Tous les réparateurs ainsi référencés ont été identifiés sur l'annuaire de la réparation accessible sur www.annuaire-reparation.fr. Cela a entraîné une forte augmentation de labellisés Répar'Acteurs : + 35 % en 2020 pour les réparateurs de vélo.

CMA France a également lancé un travail de refonte sur ce produit phare incluant tout le réseau dans une réflexion stratégique et créative de la marque. Grâce au travail de l'agence mandatée et des équipes mobilisées, la nouvelle identité visuelle est désormais porteuse de modernité, de dynamisme et de sens ; elle permet une approche grand public plus distinctive et percutante. De nombreux outils de communication (vidéos grand public, plaquette, vitrophanie, etc.) ont été déployés. Une campagne nationale a été menée sur le site « Leboncoin » en novembre 2020 ; un groupe Facebook national a été créé.



Transition écologique



Dans le cadre de la relance, CMA France a émis plusieurs propositions quant au rôle des artisans dans la transition écologique et l'accompagnement nécessaire. C'est ainsi que le plan France Relance, présenté en septembre 2020, contient une mesure à 15 000 d'euros qui vise à accompagner 45 000 artisans, commerçants et indépendants dans leur transition écologique. CMA France a élaboré une stratégie d'accompagnement en 3 phases avec une large sensibilisation des artisans, des diagnostics transition écologique avec la remise d'un plan d'actions, puis la possibilité de bénéficier d'un accompagnement. L'ensemble du réseau des CMA s'est mobilisé pour être prêt à mettre en œuvre ce plan d'accélération de la transition écologique des artisans.

Déploiement du réseau Cité du Goût et des Saveurs



Le réseau des Cités du Goût et des Saveurs a poursuivi son déploiement avec 23 cités du goût et des saveurs en 2020. Des webinaires de présentation ont été organisés pour proposer la création de cités du goût au sein du réseau des CMA.

Des groupes de travail techniques en visio-conférence ont réuni les référents du réseau sur les thèmes suivants :



- | | |
|--|--------------------------------------|
| N°1 Innovation artisanale | N°6 Supports de com & gabarits |
| N°2 Offre de services pour les scolaires | N°7 Réseaux sociaux et site internet |
| N°3 Offre de services pour les territoires | N°8 Offre de produits post Covid |
| N°4 Formation continue technique | N°9 Ateliers en distanciel |
| N°5 Ateliers culinaires | N°10 abonnement |



Les travaux menés dans le cadre de ces groupes de travail et avec les services de CMA France ont permis de développer des outils accessibles à toutes les Cités du Goût et des Saveurs :

- **Outils de communication**
 - Charte graphique
 - Vidéo
 - Catalogue d'ateliers
 - Kakemono
 - Gabarits de recettes
 - Visuels de réseaux sociaux
- **Banque de recettes**
 - Outil de réservation
 - Solutions de click and collect
 - Solutions d'appui des métiers de bouche à la mise en oeuvre des mesures sanitaires
 - Abonnement aux activités culinaires des Cités du Goût
 - Offre de services innovation



citedugout.fr



Le Parcours Créateur



L'offre de formation harmonisée, modulaire et « à la carte » a été intégralement digitalisée.

Les formations « Créer sa micro-entreprise » - Pack Micro - et « Créer son entreprise (hors micro-entreprise) » -Pack Les Essentiels-, sont répertoriées au Répertoire spécifique de France Compétences depuis le 24 janvier 2020.

Depuis son lancement, 32 322 formations du Parcours Créateurs ont été suivies dont 27 892 en présentiel et 4 430 en distanciel.



Reprise/transmission d'entreprises artisanales

Proposant plus de 5 500 entreprises artisanales à reprendre, le site national des CMA dédié à la reprise-transmission d'entreprise, <https://entreprise.artisanat.fr>, a été amélioré en vue de faciliter son utilisation à la fois pour les repreneurs potentiels mais aussi pour les conseillers administrateurs du site.

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées ; des mises à jour ont permis d'être en conformité avec les exigences liées à la protection des données.

Formalités des entreprises

En 2020, CMA France a été consultée sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de l'article 1 de la loi PACTE c'est-à-dire le futur guichet unique. Des échanges réguliers ont été maintenus avec la mission interministérielle pour la mise en œuvre du guichet unique électronique et du registre dématérialisé, ainsi qu'avec l'APCA et CCI France. CMA France a participé activement aux travaux pour définir les modalités d'information, de conseil, d'accompagnement et d'assistance des entreprises par les organismes consulaires et par l'organisme unique.

CMA France a travaillé de concert avec l'INPI, opérateur désigné par l'État, pour la mise en œuvre du guichet unique et du registre général des entreprises.

Avec l'appui de l'INPI, des phases de test sur le back office du futur guichet unique ont été initiées dès l'automne 2020 en coopération avec les Chambres d'Occitanie, de Bretagne et de Bourgogne Franche-Comté.

En parallèle, le groupe de travail national réunissant les responsables de CFE-RM du réseau a travaillé à la construction d'une offre d'accompagnement à la formalité harmonisée, tarifée et marketée pour l'ensemble des CMA. L'élaboration d'un tel produit a vocation à renforcer le positionnement des CMA dans le cadre du guichet unique et verra le jour en 2021.

Ce même groupe de travail a finalisé les travaux engagés sur la qualification professionnelle par secteurs d'activités.

Financement des entreprises

CMA France a participé à une enquête dans le cadre de l'Observatoire du Financement des entreprises de la Banque de France en lien avec les organisations professionnelles pour établir un bilan sur l'offre de services bancaires à destination des TPE/PME. Les résultats de ce questionnaire ont été intégrés dans le rapport remis au Ministre de l'Economie et des finances.

Aides-entreprises

Une première réunion avec la Direction générale des entreprises depuis le transfert de l'outil à CMA France s'est tenue en mars 2020 pour évoquer les pistes de travail à développer. Le site aides-entreprises a connu une forte activité en 2020 car de nombreux dispositifs nationaux et territoriaux pour soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire ont été référencés.

Pour plus de lisibilité pour les entreprises, deux bandeaux ont été intégrés :

- **un premier pour retrouver toutes les aides financières liées à la Covid19 ;**
- **un second pour faciliter l'accès des TPE/PME aux mesures du plan France Relance.**



Métiers d'art et développement international des entreprises

Des réunions des groupes de travail autour des métiers d'art et de l'export ont été organisées par visioconférence les 7 et 14 mai 2020.

■ Métiers d'art

Le réseau a été informé du dispositif initié par la CMA des Vosges « J'expose mon artisan d'art » qui permet aux artisans d'art ne disposant pas de lieux de vente, d'exposer leurs créations au sein des boutiques d'autres artisans (boulangers, bouchers, ...). Une réunion de coordination des actions métiers d'art a été organisée le 13 novembre 2020.

Sur le plan des relations institutionnelles avec les acteurs des métiers d'art, CMA France a participé aux conseils d'administration de l'INMA, aux commissions professionnelles de l'atelier d'art de France et aux jurys métiers d'art de la Fondation de la Banque Populaire.

Un travail de soutien particulier a été mené pour étudier les dossiers de refus d'aides du Gouvernement – notamment l'accès au fonds de solidarité - en direction des artisans d'art.

CMA France a saisi le ministre des PME pour alerter sur les difficultés rencontrées en matière d'accès aux aides des professionnels des métiers d'art. Ainsi, l'identification et la reconnaissance de ces professionnels ont pu successivement être améliorées et une majorité d'artisans d'art ont pu accéder aux aides financières avec l'intervention des CMA. CMA France reste vigilante sur les difficultés éventuelles de ce secteur dans le contexte actuel. Un travail plus approfondi autour de l'identification des métiers d'art se poursuit avec tous les acteurs concernés

■ Développement international

Un travail a été mené en transversalité avec les autres services de CMA France sur ce sujet afin de parvenir à une plus grande visibilité, une meilleure valorisation des savoir-faire internationaux du réseau et une reconnaissance des CMA et de leurs services d'accompagnement à l'international. Dans cette perspective, une équipe projet en charge des questions internationales à CMA France a été créée et un groupe de travail a été constitué pour réaliser deux missions principales : la construction d'une offre de services d'accompagnement à l'international et la création et mise en œuvre d'un Label « CMA International », point d'aboutissement de la dynamique certifiant la qualité et l'impact durable des services d'accompagnement à l'international du réseau des CMA..

■ Normalisation

Gérard BOBIER en charge de la normalisation à CMA France a animé les deux Comités de concertation normalisation artisanat petites entreprises (CCNATP) en partenariat avec l'Afnor. CMA France a également participé à toutes les instances de l'association européenne Small Business Standard - SBS. Ces travaux ont permis le développement d'une méthodologie pour évaluer la compatibilité des normes avec les PME.

■ Crise sanitaire : mise en place d'une cellule dédiée/appui aux artisans et au réseau

CMA France a géré les sollicitations des entreprises reçues sur la boîte aux lettres de soutien aux artisans : soutienartisanat@cma-france.fr mise en place dans le cadre de la Covid19.

CMA France a géré presque 3 000 sollicitations reçues sur la boîtes aux lettre de soutien aux artisans, ...

■ Dispositif d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance (APESA) pour les artisans en détresse

CMA France a participé à la mise en place, au soutien financier et au renouvellement de la convention nationale de l'association APESA avec la Direction générale des entreprises, CCI France et Harmonie Mutuelle. Dans ce cadre, CMA France a organisé des sessions de sensibilisation à destination des conseillers économiques des CMA pour leur apprendre à détecter des artisans en souffrance et les orienter vers des psychologues cliniciens. Au cours de l'année 2020, 150 conseillers du réseau ont été formés aux techniques de détection et au national plus de 1 500 entreprises ont contacté le numéro vert national soit directement soit par les réseaux partenaires au premier rang desquels les CMA

Développement durable et innovation

CMA France a poursuivi la valorisation de l'offre de services du réseau des CMA aux collectivités et la transmission des bonnes pratiques.

Elle a effectué auprès des CMA un recensement des actions des collectivités en faveur du développement et de la promotion de l'artisanat de leur territoire. Ces actions ont été compilées dans un livre blanc intitulé « Et si vous agissiez pour l'artisanat ? » et communiquées dans le cadre de la campagne électorale des municipales.



Politiques territoriales

De nombreuses actions ont été engagées ou poursuivies tout au long de l'année :

■ Action cœur de ville



- Participations aux rencontres nationales et groupes de travail nationaux organisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Communication des actualités, initiatives à valoriser et opportunités de financements
- Recensement des initiatives des villes « Action Cœur de ville » en faveur du soutien aux entreprises artisanales dans le contexte de la crise de la Covid19.

■ Montagne



- Participation au conseil national de la montagne :
 - CMA France est membre de la commission permanente
 - Participation aux groupes de travail :
 - Economie – emploi
 - Agriculture, alimentation, forêt, bois
 - Europe et transfrontalier

■ Rugby

Signature le 9 septembre 2020 de la convention de partenariat avec France 2023, comité d'organisation de la coupe du monde de rugby. Cette convention est destinée à promouvoir l'artisanat et ses savoir-faire dans le cadre des événements de préparation et durant l'organisation de la coupe du monde de rugby en France en 2023.

■ Petites Villes de demain

- Participation à l'élaboration de l'offre de service « Petites villes de demain » et valorisation de l'action des CMA
- Communication des avancées de l'élaboration du programme et de la sélection des villes en direction du réseau des CMA



■ Tourisme

Recensement des actions des CMA en faveur du tourisme de savoir-faire et valorisation à travers les outils de communication de CMA France.

■ Relance

Participation de CMA France aux côtés du Ministre des PME au comité de pilotage sur les foncières commerciales, outil de réhabilitation de locaux professionnels pour la revitalisation des territoires, mis en œuvre dans le cadre du plan France Relance.

■ Observation territoriale

Réunion du groupe de travail national de référents observatoire pour la rédaction du cahier des charges d'un outil national

■ **E-Formation** : financement FSE pour la digitalisation de formation.

■ Appel à projet 2020-2021

Ensemble des aides publiques ayant fait l'objet d'un versement au cours des trois exercices fiscaux précédant la date de la signature de cette déclaration ou aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement sous trois ans

Description synthétique de l'aide	Date de décision	Montant de l'aide	Dont montant « de minimis »
FEADER / ANCT / MAAF : Projet MADAME : Mobilisation collective pour le développement rural {octobre 2018 - septembre 2021)	8 octobre 2018	554 269,45€	0€
FSE - IEJ : CAP Artisanat {septembre 2018 - décembre 2020)	15 février 2019	3 104 905,96€	0€
PON FSE : Offre de services et parcours créateur {janvier 2018 - décembre 2020)	30 avril 2019	899 731,48€	0€
PN FSE : E-formation (janvier - décembre 2020)	28 février 2020	243 397,28€	0€
Total		4 802 304,17€	0€

Ensemble des aides publiques reçues ou envisagées pour le projet présenté

Description de l'aide et nom de l'organisme sollicité	Date de décision	Montant de l'aide	Dont montant « de minimis »
Subvention sollicitée auprès de la DGAL, de la DGCS et de l'ADEME	15/04/2021	65 785,23€	0€
Total		65 785,23€	0€

Crise sanitaire : Organisation de la continuité pédagogique - Garantie apprentissage - Plan de relance

Dès le 16 mars 2020, les CFA du réseau des CMA ont assuré la continuité pédagogique via la formation et le suivi des apprentis à distance. La période de confinement a joué un rôle d'accélérateur de ces pratiques.

Début juillet 2020, CMA France a proposé aux pouvoirs publics d'instaurer une Garantie apprentissage : garantir à tous les jeunes - et à leurs familles - ainsi qu'aux employeurs, la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage, même à moyen terme, lorsque les conditions économiques seront plus favorables.

Le gouvernement a repris certaines des mesures de CMA France dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage. Ainsi une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis a été mise en place pour tous les contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 mars 2021, jusqu'au niveau master et cela pour toutes les entreprises.

Cette aide financière est de 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans et de 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur. L'État a également créé le dispositif 6 mois en CFA sans contrat : les jeunes sans contrat d'apprentissage ayant débuté leur formation disposent d'un délai allongé de 6 mois pour trouver un employeur.



Transition du nouveau mode de financement des CFA : accompagnement du réseau

La période de transition du nouveau mode de financement des CFA a eu pour conséquence une gestion administrative accrue de la part des CFA. Les situations d'urgences financières ont été régularisées grâce à une alerte en directe entre CMA France et la DGEFP avec notamment la mise en place d'une cellule de suivi pour les problèmes importants de trésorerie.

CMA France a également mis en place des collaborations bilatérales avec les OPCO pour résoudre au plus vite les dossiers en souffrance.

CMA France participe aux différents groupes de travail OPCO/CFA : apurement définitif du stock, gestion de la période des six mois, création de CFA Dock, convergence des process de gestion, réussir ensemble la rentrée 2021, création d'un lexique partagé et commun et un groupe de travail juridique.

Prépa-apprentissage

Depuis 2019, les porteurs de projet Prépa-apprentissage des CMA accompagnent les jeunes dans des parcours individualisés qui leur permettent de découvrir les métiers de l'artisanat et de choisir celui qui leur convient. Les CFA des CMA ont pu accompagner jusqu'à aujourd'hui plus de 5 400 jeunes. Ils accueillent tout au long de l'année ceux qui souhaitent construire leur parcours de formation et organisent pour les futurs apprentis des immersions en entreprise.



CMA France poursuit son engagement auprès du réseau pour faciliter le partage des expériences dont l'objectif reste l'amélioration continue des actions, d'appuyer la communication et la promotion externe du dispositif, de valoriser les projets et de nouer des partenariats au niveau national.

Une campagne sur les réseaux sociaux a été déployée en septembre 2020 à travers la diffusion d'une vidéo institutionnelle et de la valorisation régulière des chiffres d'inscription.

Séminaire annuel des directeurs de centres formation



Dans un contexte exceptionnel de confinement, les 4 et 5 novembre 2020, CMA France a réuni 160 participants – directeurs de centres de formation, responsables URMA, directeurs régionaux de la formation, secrétaires généraux – pour un séminaire 100 % digital, consacré au thème : « **Formation professionnelle, de l'adaptation à l'innovation** ». Ce séminaire a été l'occasion d'échanges nourris, sur les problématiques, les risques et les opportunités qui caractérisent aujourd'hui l'environnement du réseau dans sa transformation.

Les ateliers organisés à cette occasion ont permis d'aborder des sujets tels que « l'offre de formation à distance », « la multimodalité », « les opportunités pour les titres de la filière artisanale », « le travail éducatif et la médiation en CFA » ou « la certification Qualiopi ».

Le groupe de travail a notamment abordé des sujets tels que les fonctions support, commercial, marketing, la conduite du changement afin d'aboutir à un outil très opérationnel intégrant les innovations nécessaires et en adéquation avec la réforme.



Programme REX spécial formation

La crise sanitaire a engagé CMA France à réfléchir à de nouvelles modalités d'échange au sein du réseau sur les sujets formation. Ont ainsi été lancés et animés tout au long de l'année 2020 des REX -Retour d'Expériences-, 5 rendez-vous de partages et de pratiques de 1h30, chacun sur une thématique spécifique :

- **Réussir sa Journée Portes Ouvertes virtuelles,**
- **REX Entreprises : comment maintenir les contrats existants, et en signer de nouveaux ?**
- **Rentrée des CFA : trois situations de reprise pas comme les autres,**
- **Formation initiale - Formation continue : des synergies gagnantes,**
- **REX Innovation : adapter les modalités de la formation à distance**

Plus de 700 personnes ont participé à ces REX digitaux avec à chaque fois l'intervention des managers et des experts qui ont, à l'appui de cas concrets, partagé leurs expériences et échangé avec leurs pairs.

Internationalisation des parcours de formation

CMA France a concentré son appui sur l'accompagnement des porteurs de projets ERASMUS+ du réseau pour faire face aux effets de la crise sanitaire. L'année a été marquée par l'arrêt des projets de mobilité et le rapatriement en urgence des participants. Un important suivi administratif a été ensuite nécessaire pour appliquer la clause de force majeure à l'ensemble des mobilités reportées ou annulées. Parallèlement, CMA France s'est mobilisée dans le cadre des appels à projet au printemps et à l'automne 2020 ce qui a permis d'obtenir des financements pour des projets portés par des CMA de région sur la valorisation de mobilités et l'expérimentation d'une Mention Europe dans le cadre du BTM Pâtissier.

Un groupe de travail pour accompagner l'accréditation ERASMUS+ a permis aux premières CMA de région précurseurs d'obtenir cette charte de qualité nécessaire pour participer au nouveau programme ERASMUS+ 2021-27.



Lancement du programme E-formation

Plus de 70 collaborateurs du réseau se sont investis tout au long de l'année pour concevoir des méthodes, des modèles et des activités pédagogiques innovants indispensables à la réalisation de parcours de formation hybrides ou totalement digitalisés. Ces travaux ont conduit CMA France à la production et à la diffusion de deux guides méthodologiques :

- La modularisation et la digitalisation de l'offre de formation
- E-learning : comment choisir sa plateforme LMS ?

Le réseau des CMA dispose désormais d'un cadre de référence partagé, fondé sur des cas pratiques et des apports théoriques qui ont vocation à accompagner les centres de formation, à développer leur offre de formation digitale et multimodale, et à guider la réflexion des régions encore non équipées de plateformes LMS vers des solutions éprouvées.



Les productions de 2020 constituent le socle du programme E-formation, qui a été présenté en décembre 2020 à l'assemblée générale de CMA France. Un programme ambitieux qui a pour objectifs : de proposer à un large public de se former à distance ; d'équiper l'ensemble des centres de formation du réseau de ressources de formation digitalisées ; de proposer à tous les collaborateurs des CMA une offre de formation à distance. Ces offres seront accessibles à partir d'un site « vitrine ».

Cette plateforme, qui est appelée à s'étoffer au fil du temps, a permis dès avril 2020, de proposer tous les modules du Parcours créateur.

Compte Personnel de Formation - CPF : développement de l'offre de formation du réseau éligible au CPF

Le Compte Personnel de formation est connu par de nombreux salariés notamment depuis le développement par la Caisse des Dépôts de l'application mobile moncompteformation.fr. Elle permet en toute autonomie de s'inscrire à une formation et de la financer via son compte. Selon une étude réalisée en février 2020, 95 % des organismes de formation du réseau sont présents sur l'application. Le produit phare de l'offre CPF du réseau des CMA concerne la création d'entreprise avec le Pack Créateur. Viennent ensuite les formations liées à l'hygiène et la sécurité alimentaire.

Le CPF n'est toujours pas actif pour les agents du réseau des CMA.

Certification Maître d'apprentissage

La certification Maître d'apprentissage, délivrée par CMA France, s'adresse aux artisans, chefs d'entreprises, salariés de TPE-PME qui exercent ou exerceront la fonction de Maître d'apprentissage. Elle vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'encadrement et à la gestion RH d'apprentis dans des secteurs d'activités tels que le bâtiment, l'alimentation, la fabrication et les services. Elle intègre les spécificités des entreprises artisanales, des TPE-PME, dans des domaines tels que le recrutement et la transmission de savoir-faire. La certification a été co-construite par CMA France et des chambres de métiers et de l'artisanat réparties sur l'ensemble du territoire national. La formation est éligible au compte personnel de formation.

Accompagnement du réseau vers la certification Qualiopi, premiers certifiés en 2020

2020 aura été marquée par l'engagement du réseau des CMA dans la démarche de certification Qualiopi. Sans attendre la date butoir du 1^{er} janvier 2022 fixée par les pouvoirs publics pour obtenir le label, l'ensemble des organismes de développement des compétences, quel que soit leur champ : apprentissage, formation continue, VAE ou bilan de compétence, ont entamé les démarches et les travaux d'organisation interne nécessaires pour pouvoir être audités.

Les audits sont réalisés par des organismes indépendants qui attestent de la capacité des structures du réseau à délivrer des prestations de qualité au regard d'un référentiel national qualité - RNQ.

A fin décembre 2020, 5 régions métropolitaines, trois territoires ultra-marins et une chambre de droit local sont certifiés.

La démarche se poursuivra en 2021.



Déploiement des titres de la filière artisanale

CMA France et le réseau des CMA ont construit, en relation avec les Organisations professionnelles, une offre de certification qui a vocation à signaler l'excellence de la formation et la compétence des titulaires des titres.

L'année 2020 a été marquée par la reconduction d'enregistrements ou de prorogation d'enregistrements au RNCP de 12 certifications de niveau V, 7 de niveau IV, 6 de niveau III et de 4 certifications au Répertoire Spécifique.

Un cabinet spécialiste de la certification réalise un état des lieux complet de la filière. Il proposera un nouveau cadre qui en assurera la qualité et le développement, en adéquation avec les nouvelles exigences portées par la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

4 formations inscrites pour la première fois au répertoire spécifique (RS)

- **Créer sa micro entreprise**
- **Créer son entreprise (hors micro-entreprise)**
- **Maître d'apprentissage en entreprise artisanale TPE PME**
- **Créer et administrer un site internet pour TPE-PME**

22 titres inscrits au RNCP

6 au niveau 3

- *Bouilleur ambulant – création*
- *Boucher-charcutier-traiteur(CTM)*
- *Assistant photographe (CTM) – prolongé pour un an*
- *Installateur de systèmes sanitaires, de génie climatique et aéraulique (CTM)*
- *Auxiliaire en prothèse dentaire (CTM) – prolongé pour un*
- *Installateur en équipement électriques (CTM)*

Le CTM peintre a été refusé à l'enregistrement par France Compétences.

7 au niveau 4

- *Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA-BCCEA)*
- *Photographe (BTM)*
- *Technicien en systèmes de génie climatique (BTM)*
- *Ebéniste (BTM)*
- *Toiletteur canin et félin (BTM) – création*
- *Pâtissier, confiseur, glacier, traiteur (BTM) - prorogation jusqu'en novembre 2020 et enregistrement renouvelé en 2021*
- *Peintre en bâtiment (BTM) – prorogation jusqu'en novembre 2020*

Le 2EA a été refusé à l'enregistrement.

12 au niveau 5

- *Prothésiste dentaire (BTMS)*
- *Ebéniste (BTMS) : prorogation jusqu'en novembre 2020 et en cours de renouvellement en 2021*
- *Esthéticien cosméticien (BM)*
- *Coiffeur (BM)*
- *Fleuriste (BM)*
- *Boulangier (BM)*
- *Boucher Charcutier Traiteur (BM)*
- *Menuisier de bâtiment et agencement (BM)*
- *Installateur en équipements électriques (BM)*
- *Peintre en bâtiment (BM)*
- *Installateur sanitaire (BM)*
- *Couvreur-Zingueur (BM)*

Oùtre-mer

CMA France est intervenue auprès des pouvoirs publics - Ministre de l'économie et des finances et Ministre des Outre-mer - pour faire valoir les problématiques spécifiques rencontrées par les outre-mer :

- Compensation des difficultés financières rencontrées par les CMA d'Outre-mer en raison de l'application de l'exonération de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat aux entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires
- Nécessité de mettre en place des solutions pour remédier à l'allongement des délais de paiements particulièrement importants dans les Outre-mer et rallongés dans le contexte de crise de la Covid19.

CMA France a apporté, dans le cadre d'une péréquation décidée par l'assemblée générale, un appui financier exceptionnel pour compenser en partie les pertes financières des CMA d'Outre-mer.

Elle a également apporté son appui aux CMA des Outre-mer pour la recherche de financements dans le cadre du plan France relance et en matière d'ingénierie de projet.

Naturellement, tous les dispositifs nationaux ont été déployés dans les régions d'outre-mer.

Europe

CMA France a suivi, tout au long de l'année, les travaux européens intéressant l'artisanat.

Elle a travaillé étroitement avec ses partenaires allemands du ZDH et italiens de Confartigianato Imprese dans le cadre du Trio, pour la reconnaissance et la prise en compte de l'artisanat en Europe.

Les trois organisations ont échangé en permanence sur les impacts de la crise Covid19 sur les entreprises et les apprentis, et les solutions à mettre en œuvre au niveau national et européen.

CMA France a transmis à la commission européenne des positions nationales sur les sujets relatifs à :

- *L'avenir des territoires ruraux*
- *Les indications géographiques*

Dans le cadre du Brexit, CMA France a assuré une information permanente du réseau des CMA sur les avancées des négociations et les mesures à mettre en œuvre par les artisans pour limiter les conséquences du Brexit sur l'activité de leur entreprise, sur les éventuels échanges avec le Royaume-Uni et sur les situations personnelles des dirigeants et collaborateurs.

Elle a été en contact permanent avec les services de l'Etat pour faire remonter les problématiques rencontrées par les artisans sur le terrain.

■ Les fonds européens

Animation de réseau :

- deux réunions des correspondants fonds européens ont été organisées en mars et octobre 2020 sur :
 - La mise en œuvre de la programmation 2014-2020
 - La négociation de la programmation 2021-2027
 - La simplification des règles de gestion
- Auxquelles s'est ajoutée une réunion spécifique sur les fonds Interreg

CMA France a participé aux concertations nationales :

- Au sein de l'instance de concertation de l'accord de partenariat (INCOPAP) sur l'architecture et les priorités thématiques des fonds européens en France
- Après de la DGEFP sur le programme national FSE
- Après de la commission du débat public pour les priorités du programme FEAMP

CMA France a transmis au Gouvernement des demandes de simplification dans la mise en œuvre des fonds européens dont les exigences en termes d'instruction, de reporting et de contrôle pèsent de manière démesurée sur les CMA et les entreprises artisanales.



Assemblée générale SME

Coopération

CMA France anime, fédère et valorise les actions de coopération du réseau, afin de leur assurer une plus grande visibilité et d'apporter conseil et appui aux projets des CMA dans le domaine de la coopération pour le développement. L'année 2020 a été tout à fait exceptionnelle à plusieurs niveaux. Tout d'abord, en raison de la crise de la Covid19, qui a rendu extrêmement compliquée la mobilité des experts et des artisans français ; ensuite, par la réactivité et l'innovation dont ont fait preuve les CMA et CMA France qui ont permis de surmonter ces contraintes sanitaires et de poursuivre les projets ; enfin, au vu des résultats obtenus aussi bien dans l'espace de la coopération pour le développement que dans celui de l'animation du réseau.

■ Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones - CPCCAF: pertinence confirmée des projets du réseau

Avec onze chambres membres, le réseau est devenu l'une des principales composantes de la CPCCAF, avec une assise régionale assez représentative : Auvergne - Rhône-Alpes, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Mayotte, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, La Réunion et CMA France.



projet financé par l'Union européenne

ARCHIPELAGO

une initiative africaine et européenne
pour la formation professionnelle

Les résultats obtenus lors du second appel à propositions du programme européen ARCHIPELAGO ont confirmé la pertinence des projets construits par les CMA avec leurs partenaires africains. 3 projets sur 5 ont été acceptés par la Commission européenne.

Il s'agit des projets des CMA Finistère et Gard sur le Niger ; des CMA Vienne et Finistère sur le Sénégal ; et de la CMAR Pays-de-la-Loire sur le Cameroun.



Programme ARCHIPELAGO : Mission de la CMA Pays-de-la-Loire au Mali en octobre 2020

D'autres propositions du réseau des CMA concernant la préservation de l'environnement, l'appui aux petites entreprises dans le contexte de la crise sanitaire, la formation professionnelle en ligne, ou encore le travail d'influence en direction de l'Assemblée nationale et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ont rythmé la vie de la CPCCAF au cours de l'année ; CMA France et son réseau en ont été un acteur décisif.

Vers une stratégie de diversification des partenariats

■ CMA International

Mettant à profit la période de ralentissement des missions à l'étranger, le groupe de travail coopération et francophonie a initié au cours de l'été 2020 une réflexion approfondie, en mode distanciel, sur les acquis de la stratégie de redynamisation des actions de coopération du réseau et sur les fragilités du dispositif.

Ces échanges ont permis de faire remonter deux fragilités principales : un noyau dur peu nombreux de CMA impliquées dans la coopération et une transversalité limitée dans les projets. S'est ainsi exprimée une attente du réseau en faveur d'une nouvelle approche des questions internationales fondée sur la mutualisation et les synergies entre les différentes activités internationales : export, mobilité, coopération européenne et transfrontalière, coopération pour le développement....

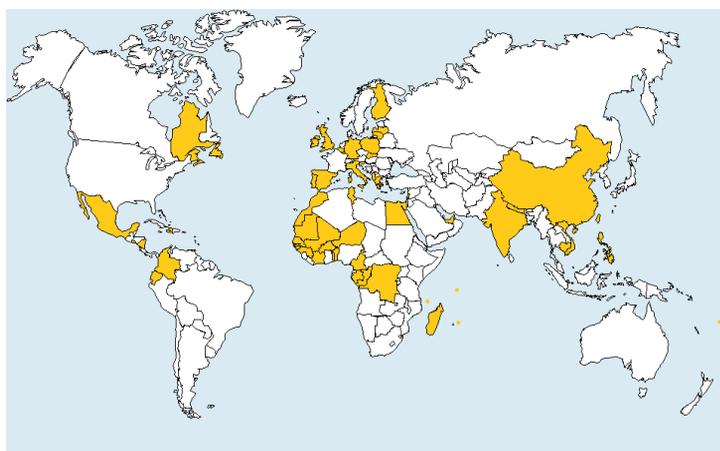
Une stratégie a été proposée pour surmonter ces fragilités et répondre aux attentes du réseau.

Cette stratégie de diversification des partenariats vise à atteindre plusieurs objectifs : faire reconnaître les savoir-faire des CMA sur les questions internationales ; valoriser leur cœur de métier en matière d'accompagnement et

de formation ; se positionner auprès de nouveaux bailleurs, interlocuteurs et partenaires du réseau.

La dynamique ainsi enclenchée viendrait s'appuyer sur un label « CMA International » certifiant la qualité et l'impact des projets du réseau sur des nouvelles thématiques et articulant les différentes expertises du réseau à l'international.

Un groupe d'experts du réseau en charge des actions internationales verra le jour en 2021 pour mettre en œuvre ces orientations et construire l'offre de services et le label CMA International.



Réalisation d'une cartographie des actions de coopération menées par le réseau des CMA

■ AsF Structuration des filières artisanales en Afrique

A l'initiative de la CM de Francfort et du Land de Hesse, dans le cadre de leur partenariat avec le Conseil régional et la CMAR de Nouvelle Aquitaine, CMA France a été sollicitée pour participer à la conception et la mise en œuvre d'un projet de formation des artisans allemands et français aux actions de développement international et d'appui à la structuration des filières artisanales dans quatre pays africains : Madagascar, Sénégal, Togo et Tunisie.

Les objectifs et la méthodologie proposés par CMA France lors de l'atelier d'élaboration du projet, qui s'est tenu en janvier 2020 à la CM de Francfort, ont été validés par l'ensemble des partenaires. Le Ministère allemand de la coopération a accordé au projet un financement d'un million d'euros sur trois ans. Lancé officiellement en novembre 2020, AsF Structuration est un projet pionnier en raison du partenariat franco-allemand qui lui a donné naissance et de sa construction conjointe par les collectivités territoriales et les CMA



Réunion de planification du projet AsF-Structuration, en distanciel, en novembre 2020

La collaboration étroite entre CMA France et la CMA de la Vienne a permis de valoriser les méthodologies du réseau dans le domaine de la formation initiale, des diagnostics institutionnels et de filières, du compagnonnage consulaire et du compagnonnage artisanal.

Vers une stratégie de diversification des partenariats

■ Gabon

Malgré le coup d'arrêt provoqué par les deux confinements connus par la France en 2020 et les restrictions de circulation imposées par le Gabon pour se protéger de la pandémie, le programme ACTIF Gabon a poursuivi ses activités d'appui à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes et de femmes entrepreneurs dans les filières du matériel et outillage agricole à Oyem, de la menuiserie et vannerie à Lastoursville, des énergies renouvelables à Port-Gentil et de la collecte-tri-recyclage (filière Répar'acteurs) à Libreville.



CMA France a réussi, avec l'appui de ses partenaires gabonais, à organiser les missions de coaching et de sélection définitive des bénéficiaires du programme, par quatre experts des CMA du Finistère, du Gers et de la Vienne. Ces missions, réalisées en mode distant, ont été lancées au cours d'une cérémonie officielle par le Ministre gabonais des PME et le directeur de l'Institut français du Gabon. Elles ont connu un grand succès et ont été suivies d'une mission, en présentiel, de CMA France, destinée à l'élaboration du plan d'action 2021 et à la formation de l'équipe locale aux méthodes du compagnonnage artisanal et de l'appui entrepreneurial.

107 entrepreneurs ACTIF : 41 chefs d'entreprise, 42 jeunes, 24 femmes

31 projets dont une dizaine de projets particulièrement significatifs

L'Ambassadeur de France au Gabon et le Ministre gabonais des PME ont remercié CMA France pour les efforts accomplis pour maintenir les activités du programme ACTIF Gabon ainsi que pour son appui et ses conseils à l'équipe gabonaise en charge du processus de création de la Chambre nationale des métiers de l'artisanat du Gabon. Ils ont salué le développement des compétences locales ainsi que l'autonomie et la responsabilisation des équipes locales du programme ACTIF Gabon.



■ Congo

Dans le cadre d'une convention signée fin 2019 avec le ministère des PME, de l'artisanat et du secteur informel du Congo et d'un contrat de prestation de services avec la Banque Africaine de Développement, CMA France s'est engagée à élaborer une étude en vue de la mise en place d'un centre de ressources professionnelles pour les métiers de la deuxième et troisième transformation du bois, à Brazzaville. La réalisation de cette étude s'est appuyée sur les expertises combinées

de l'ANA, de CMA France et de la CMA du Rhône et ses partenaires techniques. Les missions de CMA France et de la CMA du Rhône ont permis des échanges très riches avec les partenaires institutionnels et professionnels de la filière bois au Congo et de définir les contours du CRP Bois, ses conditions de réussite et les modalités d'un accompagnement spécifique pour renforcer l'offre de services de l'ANA.



Travail d'influence et d'appui aux projets des CMA

■ Colloque à l'Assemblée nationale

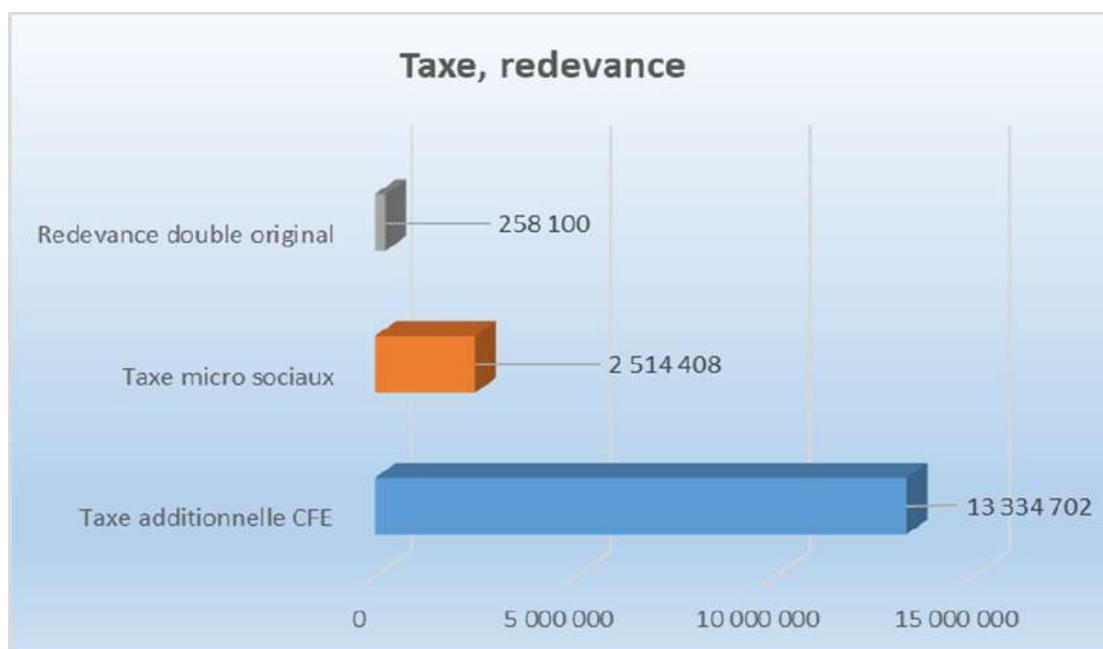
Ce colloque sur le rôle de la coopération consulaire et des territoires dans le développement africain, organisé en septembre 2020 en visioconférence, fait suite à la rencontre entre le Président Joël FOURNY et le Député Vincent LEDOUX qui s'était vu confier en 2019 une mission de réflexion sur le rôle des collectivités territoriales françaises dans la relance de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale de la France.

Une convention de partenariat entre CMA France et le ministère de l'europe et des affaires étrangères pourrait entériner cette démarche en vue d'un nouveau modèle de coopération décentralisée faisant jouer aux têtes des réseaux consulaires leur rôle de coordination et d'impulsion.

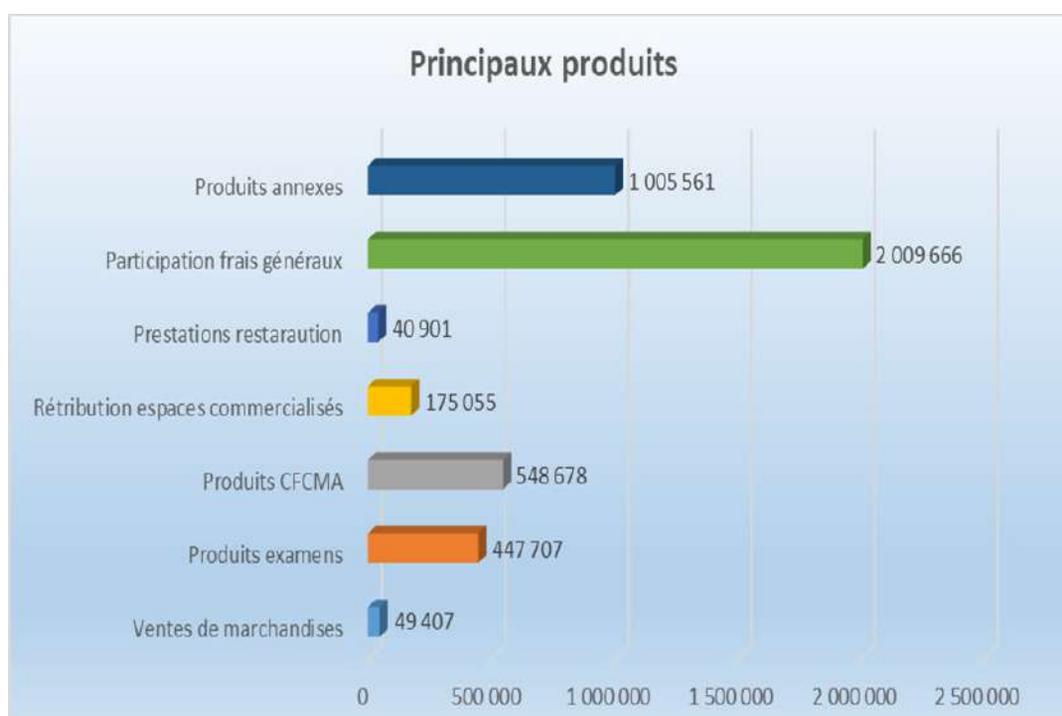
Les ressources

CMA France a reçu 13.334.702 euros de taxe additionnelle à la CFE et 2.514.408 au titre de la taxe des micro-sociaux.

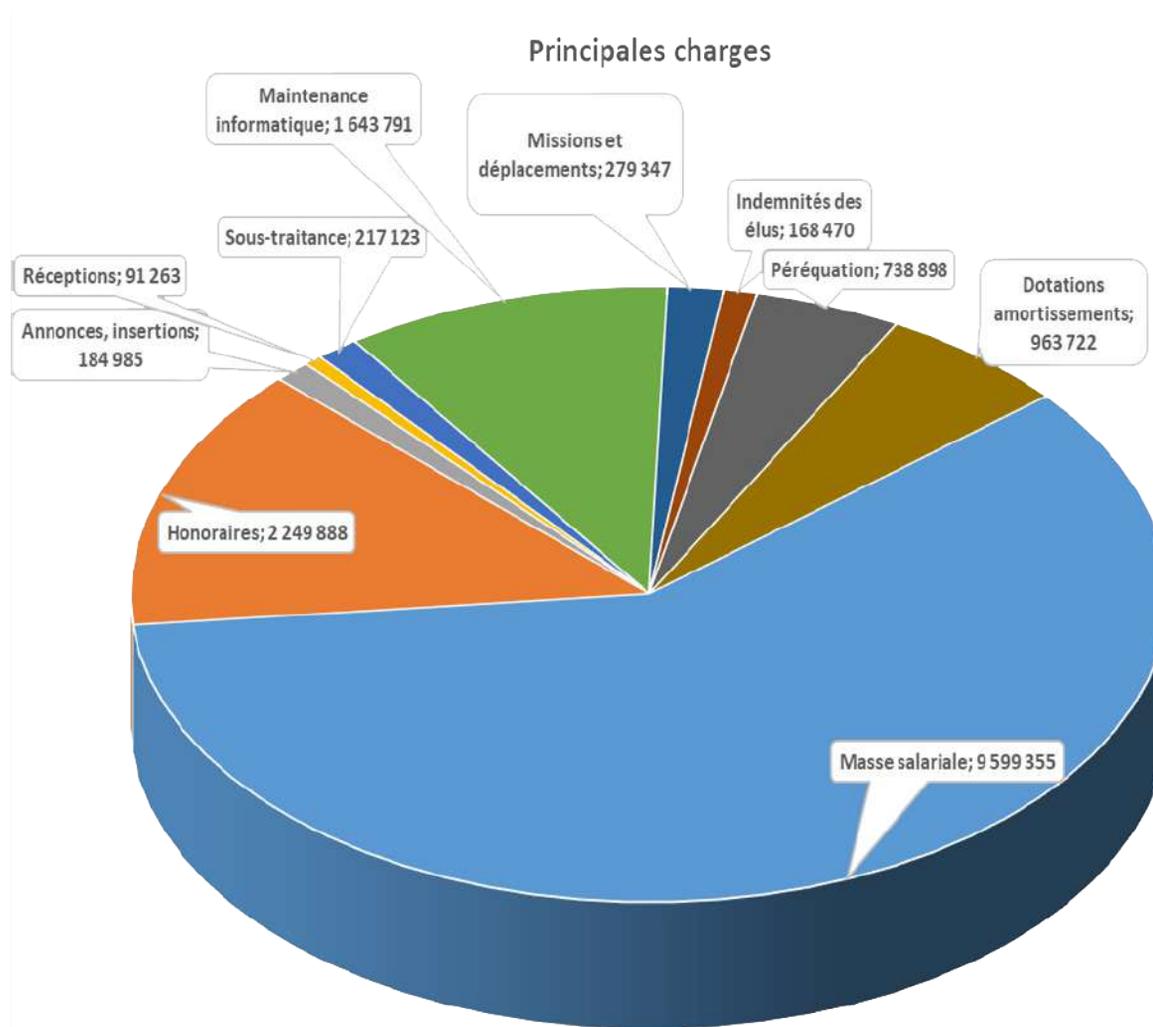
La redevance liée au double original a été inscrite dans les comptes pour un montant de 258.100 euros.



■ Les principaux produits pour l'exercice 2020 se répartissent comme suit :



■ Le détail des principales charges pour 2020 est le suivant :



Au service des élus et des agents du réseau



La veille artisanat

Le service Veille Artisanat, auparavant porté par l'Institut Supérieur des Métiers, et transféré au 1^{er} novembre 2019 au sein de CMA France, s'inscrit dans une démarche de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Il dispose :

- d'une plateforme Veille Artisanat <https://veille.artisanat.fr>



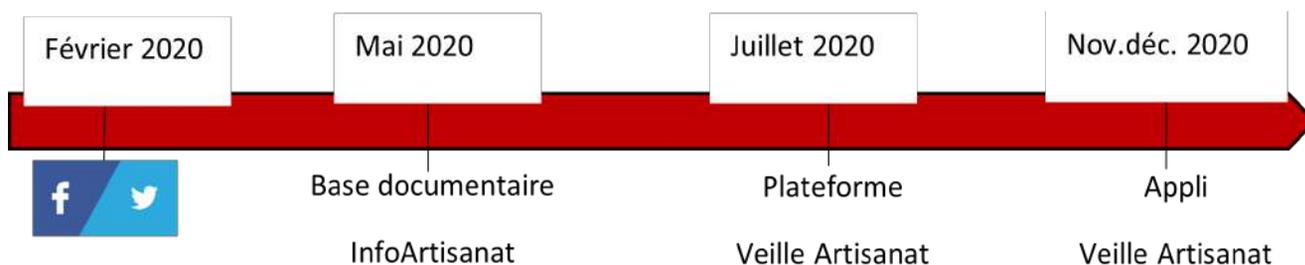
- d'une base de données bibliographiques [Infoartisanat](#)



- d'un service d'assistance informationnelle veille@cma-france.fr

L'année 2020 a été marquée par trois grands chantiers : l'intégration des outils existants dans l'environnement de CMA France, un important travail d'archivage d'un fonds ancien et d'actualisation du fonds vivant et, dès le mois de mars, la réalisation d'une synthèse quotidienne sur les mesures d'urgence et de relance liées à la crise de la Covid19.

Intégration des outils dans l'environnement de CMA France



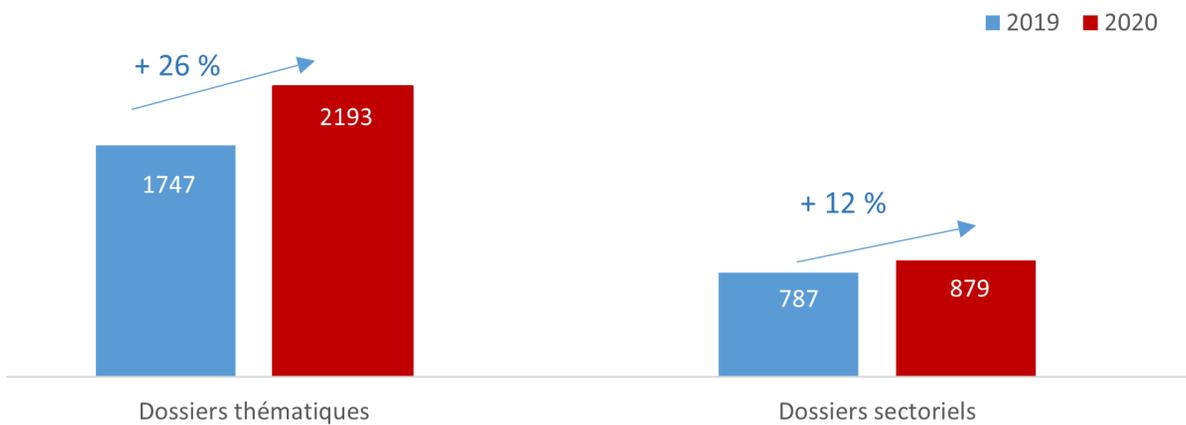
Mise à jour et enrichissement des données

■ Veille Artisanat

- Une plateforme d'actualités ouverte en 2010
- 10 dossiers filières
- 13 dossiers thématiques dont un dossier **Coronavirus - Covid-19** créé en mars 2020

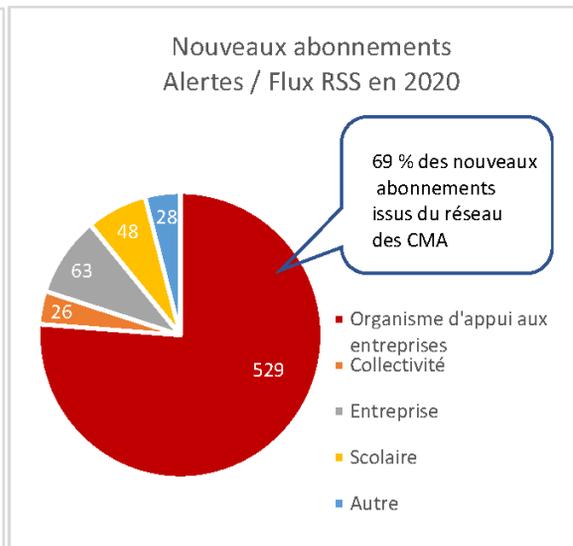
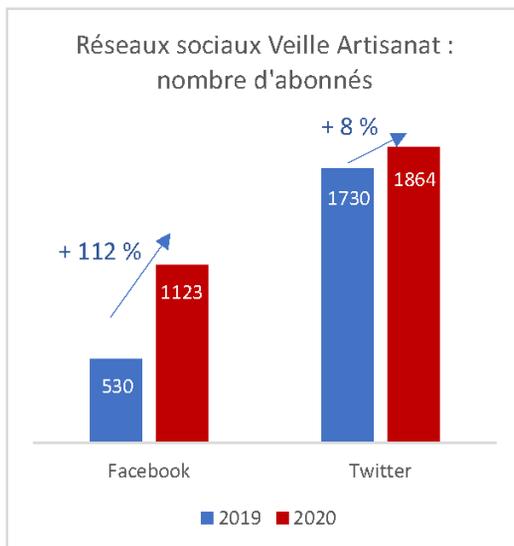


Veille Artisanat : nombre d'actualités publiées



○ Une fréquentation en hausse :

- + 20 % de visites par rapport à 2019
- Doublement des abonnés au compte Facebook
- 694 nouveaux abonnements, avec une majorité d'abonnement aux alertes quotidiennes (58 %), le reste étant réparti équitablement entre les alertes mensuelles et les flux RSS.



■ Infoartisanat

Une base documentaire constituée depuis 1991



- 444 nouvelles références ont été intégrées en 2020, en baisse par rapport à 2019 en raison d'une plus grande sélectivité de documents, en privilégiant les documents de fond (rapport parlementaire, étude, enquête...)
- Nombre total de références : 10 580 documents dont 4 800 visibles dans le catalogue en ligne.
- Un important travail d'actualisation du fonds et d'archivage d'un fonds ancien a été effectué.

Appui informationnel

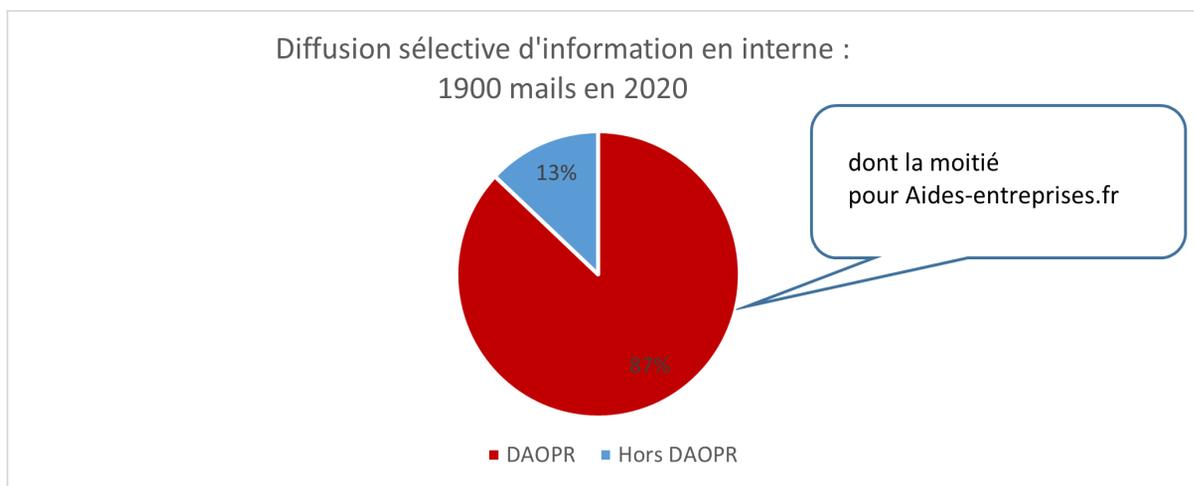
■ Appui au réseau

- A compter de mars 2020 : Réalisation d'une **synthèse** quotidienne sur les mesures d'urgence et de relance liées à la crise de la **Covid19** à destination des Secrétaires Généraux
- Valorisation de la synthèse sur le site artisanat.fr
- **Recherches** : de nombreuses recherches, tant interne qu'externe, en particulier sur la crise de la Covid19

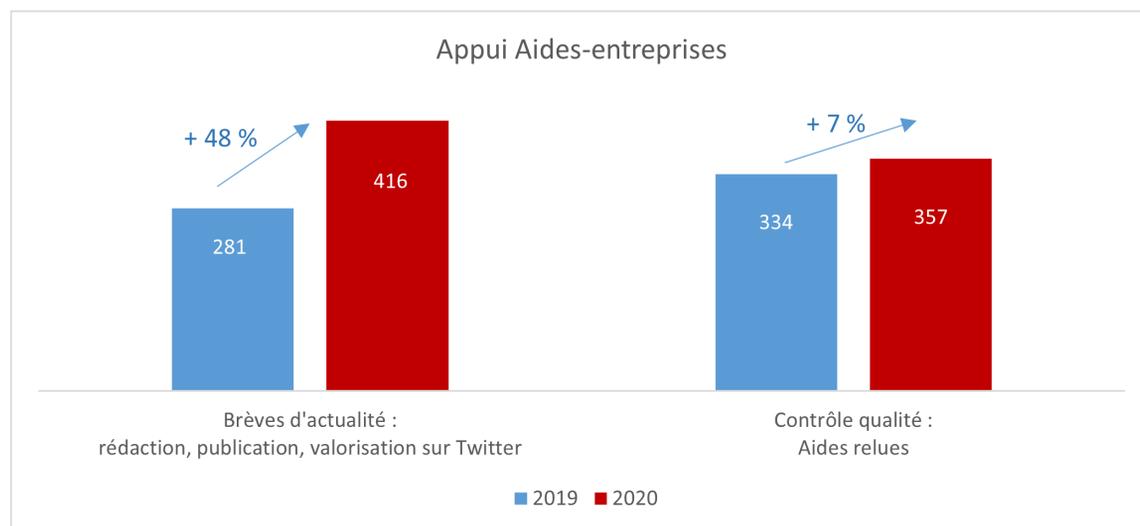
■ Diffusion sélective d'information

Les thèmes des listes de diffusion sont mis en œuvre, soit à la demande d'une entité, d'une chambre ou de CMA France, soit en fonction de l'actualité.

- Trois listes de diffusion externes sur l'Ubérisation, le Brexit et quartiers prioritaires de la ville avec près de 60 méls.
- Deux listes de diffusion interne à CMA France, toutes deux liées à la Covid19, près de 600 méls.
- Une étude des besoins des différentes équipes a été menée tout au long de l'année.



■ Appui Aides-entreprises.fr



■ Partenariats/syndication de contenu

- Un flux RSS d'actualités Transmission-reprise implanté sur le site Entreprendre dans l'Artisanat <https://entreprendre.artisanat.fr>
- Présence dans l'intr@cma (dossiers thématiques Covid19, développement durable, innovation, juridique [un flux Règlementation en cours d'implantation])
- Des partenariats d'échanges d'actualités avec l'Itemm, le Pôle Aten et l'Iris-ST
- Un référencement de Veille Artisanat sur France Num

La solution SAP

L'année a été marquée par la préparation au passage en chambres de région, qui a nécessité d'adapter et de paramétrer la solution financière pour lui permettre de répondre aux besoins de ces nouvelles organisations.

Déploiement de la solution

CMA France a travaillé en parallèle sur plusieurs chantiers :

Mise à jour de la solution utilisée depuis 2014 pour répondre au passage à l'établissement unique. Une seule « société SAP » a été maintenue dans le cadre du projet nommé DELTA.

Afin de répondre à un besoin de restitution d'un bilan et d'un compte de résultat par département ou par CFA, un nouvel objet analytique a été activé. Il s'agit du centre de profit et des groupes de centres de profits. Ces objets permettent d'avoir :

- une vision territoriale
- une vision thématique(CFA ou autres)

Préparation de la migration vers la solution DELTA pour les chambres déjà utilisatrices de SAP

Cette préparation a concerné les cinq régions déjà utilisatrices de SAP et a mobilisé à la fois les équipes régionales et l'équipe CMA France pour récolter l'ensemble des informations nécessaires au paramétrage de la nouvelle solution régionale.

Préparation au déploiement de la solution DELTA pour les régions qui n'utilisaient pas encore SAP

Un travail a été engagé pour permettre à trois régions qui n'utilisaient pas SAP, de bénéficier de la fourniture d'une solution adaptée à leur nouvelle organisation en CMAR au 1^{er} janvier 2021.

Evolutions de la solution

Durant l'année 2020, plusieurs évolutions majeures ont été réalisées, visant à améliorer la solution et à son adaptation complète à une gestion régionalisée.

Le Centre de formation des CMA - CFCMA

Le CFCMA a maintenu son activité d'accompagnement des équipes du réseau en mettant en place des modalités pour des formations à distance, répondant ainsi aux besoins clairement identifiés par la situation économique des entreprises artisanales impactées par la crise sanitaire.

En 2020, le CFCMA a organisé 152 formations. 63 d'entre elles se sont déroulées à distance nécessitant un redécoupage de l'ensemble des programmes réalisés. Dès le mois d'avril, le CFCMA a proposé à l'ensemble du réseau des modules répondant à l'urgence de l'actualité sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, les techniques de prévision budgétaire en situation de crise et la formation des conseillers à la prévention de la souffrance psychologique aiguë des chefs d'entreprises artisanales - dispositif APESA.

Au-delà des formations liées à l'actualité, les thèmes de formation déployés en plus grand nombre en 2020 ont été « la commercialisation de l'offre de services de la CMA », déclinée en différents modules et, dans le domaine de l'apprentissage, « médiateur de l'apprentissage ».

La conduite du changement - ressources humaines

A la suite de l'expérimentation du télétravail, les conditions et les modalités de mise en œuvre ont été adaptées et généralisées sur l'ensemble du réseau depuis juillet 2020.

Le réseau s'est particulièrement approprié le télétravail, au regard notamment de la crise sanitaire nationale.

Il est désormais possible de décaler les jours de télétravail en raison des nécessités de service ou pour convenances personnelles à la demande de l'agent ou du supérieur hiérarchique ainsi qu'en cas de situation exceptionnelle perturbant l'accès au site ou le travail sur site.

En 2020, la démarche sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences s'est déployée avec l'accompagnement de cabinets de conseil auprès des établissements dans le cadre de la régionalisation au 1^{er} janvier 2021 et à travers la création d'un référentiel national de compétences.

Cette démarche s'est également appuyée sur la modernisation et l'adaptation des fiches emplois. Sans oublier la question de la mobilité professionnelle sur laquelle le collège employeur et les partenaires sociaux ont travaillé.

CMA France a initié un groupe de travail composé d'encadrants et de collaborateurs dans l'objectif de moderniser la grille d'évaluation de l'entretien professionnel, afin de permettre de mieux apprécier les compétences de chaque collaborateur et leur évolution, et de favoriser la progression professionnelle. Cette grille sera testée par CMA France dans le cadre de la prochaine campagne d'entretien professionnels.

Au service des artisans

Lancement des cartes professionnelles dématérialisées pour les artisans

La carte professionnelle, qui apporte aux consommateurs la garantie de la compétence et du savoir-faire des entreprises artisanales, est désormais totalement dématérialisée. Elle est équipée d'un QR CODE individuel qui permettra à toute personne de s'assurer de sa validité. Elle est associée à une plateforme <https://www.cmacarte.pro> qui permet aux artisans inscrits au répertoire des métiers, de télécharger leur carte directement sur un smartphone, et de mettre à jour leurs informations.

La carte professionnelle, sur laquelle l'artisan peut ajouter une photo, a une durée de validité de deux ans. Elle est composée :

- d'un recto aux couleurs des chambres de métiers et de l'artisanat sur lequel apparait la qualification artisanale : Artisan (A bleu), Maître-artisan (A rouge), artisan d'art, Maître-artisan d'art, ou encore la mention conjoint-collaborateur ;
- d'un verso sur lequel figurent le nom, le prénom, la dénomination commerciale et l'adresse de l'entreprise, son activité et son numéro d'immatriculation au répertoire des métiers, et la date de début d'activité.



Il est toujours possible de commander, sur la plateforme, une carte en PVC.

La plateforme dispose également d'une solution de gestion de campagnes auprès des artisans - mél, SMS, courrier. Cette fonctionnalité a notamment permis de contacter plus de 800 000 artisans par mél sur l'accompagnement des entreprises artisanales dans le cadre du plan de relance ou les diagnostics numériques.

CMA France vue de l'intérieur

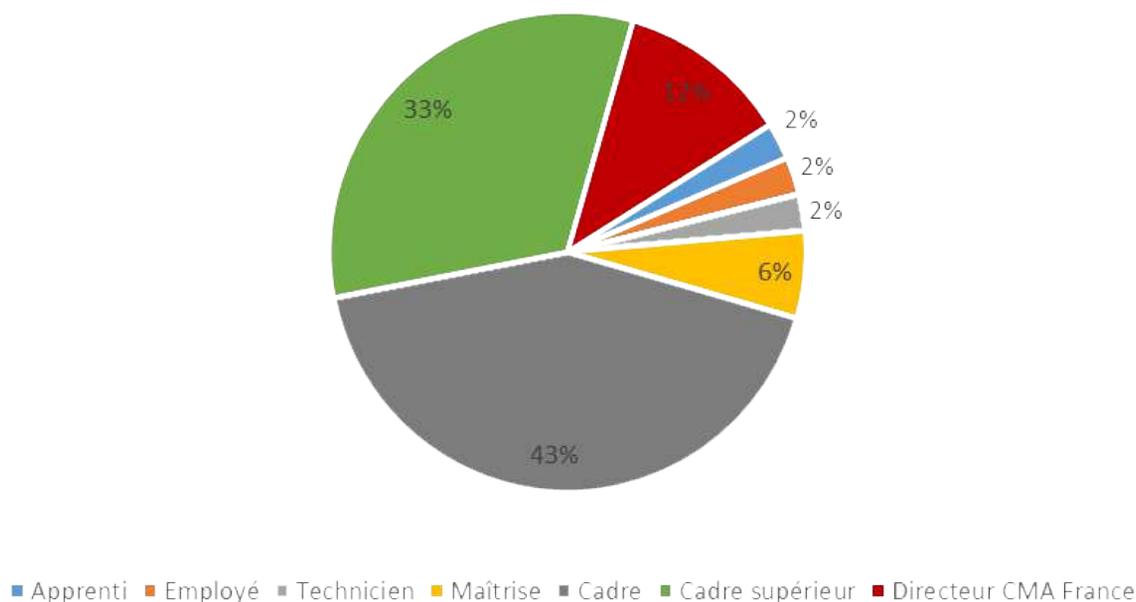
Les collaborateurs de CMA France

La crise sanitaire a conduit CMA France à la mise en place d'une organisation interne visant à concilier la protection de la santé des collaborateurs et la continuité des activités des services, avec le recours à un environnement de travail nomade : PC Portables, environnement Office 365 et usage de la visio-conférence, intégration de la téléphonie fixe sur Teams permettant aux collaborateurs de recevoir leurs appels où ils le souhaitent.

Pour permettre la poursuite des activités d'animation du réseau, la solution de visioconférence LIFESIZE a été déployée.

Le personnel de CMA France compte 120 collaborateurs, dont 20 recrutés en 2020. Sur ces 20 recrutements, 6 correspondent à des remplacements.

Répartition par catégorie



36 agents ont suivi des formations en 2020.

La gouvernance



La gouvernance, c'est :

- une assemblée générale
- un bureau
- un bureau élargi aux présidents de région (jusqu'au 31/12/2020)
- une conférence des présidents de région
- des commissions organiques
- des commissions d'étude
- des commissions spécifiques

La structure du réseau a été modifiée au 1er janvier 2021, date de sa régionalisation. Depuis cette date, le réseau est composé de 21 établissements publics : CMA France, 13 chambres de métiers et de l'artisanat de région métropolitaines, 5 chambres de métiers et de l'artisanat de région ultramarines et deux chambres de droit local (Alsace et Moselle), auxquels s'ajoutent des chambres de métiers et de l'artisanat de niveau départemental.

Le réseau comprend aussi des membres associés : les chambres de Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et des compagnies auditrices : Bas-Rhin, Colmar, Mulhouse, Polynésie-Française, Wallis-et-Futuna. Les chambres associées et les compagnies auditrices n'ont pas de droit de vote aux assemblées générales de CMA France.

L'année 2020 a également été une année de changement dans la gouvernance et la direction générale de CMA France avec l'élection d'un nouveau président, Joël FOURNY, mais également la nomination d'un nouveau directeur général, Julien GONDARD, et d'un nouveau directeur général adjoint, Dorothee ROMBAUX.

Assemblée générale

Sont membres (*)

Joël FOURNY, président

Chambres de métiers et de l'Artisanat de Région :

GUADELOUPE – **Dominique BRAFLAN**, président de la commission d'administration provisoire

MARTINIQUE – **Henri SALOMON**, président

GUYANE – **Roberto OSSEUX** - président

RÉUNION – **Bernard PICARDO** - président

MAYOTTE – **Salime SOUMAILA**, président

GRAND-EST – **Michel MOUTON**, président

NOUVELLE-AQUITAINE – **Jean-Pierre GROS**, président

AUVERGNE-RHONE ALPES – **Serge VIDAL**, président

NORMANDIE – **Jean-Denis MESLIN**, président

BOURGOGNE –FRANCHE COMTE – **Emmanuel POYEN**, président

BRETAGNE – **Louis NOEL**, président

CENTRE-VAL DE LOIRE – **Gérard BOBIER**, président

CORSE – **Jean-Charles MARTINELLI**, président

ILE-DE-FRANCE – **Elisabeth DETRY**, présidente

OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANNEE – **Serge CRABIE**, président

HAUTS-DE-France – **Laurent RIGAUD**, président

PAYS-DE-LA-LOIRE – **Joël FOURNY**, président

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – **Jean-Pierre GALVEZ**, président

Chambres de droit local :

Alsace – **Jean-Luc HOFFMANN**, président

Moselle – **Liliane LIND**, présidente

Chambres de métiers et de l'artisanat de niveau départementales :

Ain – **Vincent GAUD**, président
Aisne – **Luc POTTERIE**, président
Allier – **Didier LINDRON**, président
Alpes-de-Haute-Provence – **Laure VIAL**, présidente
Hautes-Alpes – **Chantal GARCIN**, présidente
Alpes-Maritimes – **Gilles DUTTO**, représentant
Ardèche – **Fabienne MUNOZ**, présidente
Ardennes – **Bernard DETREZ**, président
Ariège – **Joseph CALVI**, président
Aube – **Eric PLESTAN**, président
Aude – **Pierre VERA**, président
Aveyron – **Christine SAHUET**, présidente
Bouches-du-Rhône – **Monique CASSAR**, présidente
Calvados – **Jean-Marie BERNARD**, président
Cantal – **Christian VABRET**, président
Charente – **Geneviève BRANGÉ**, présidente
Charente-Maritime – **Yann RIVIERE**, président
Cher – **Régine AUDRY**, présidente
Corrèze – **Marcel DEMARTY**, président
Corse-du-Sud – **François-Marie OTTAVIANI**, président
Haute-Corse – **Louise NICOLAÏ**, représentante
Côte-d'Or – **Régis PENNEÇOT**, président
Côtes-d'Armor – **Ludovic LORRE**, représentant
Creuse – **Paul CHAPUT**, président
Dordogne – **Didier GOURAUD**, président
Doubs – **Manuela MORGADINHO**, présidente
Drôme – **Frédéric REGNIER**, président
Eure – **Stéphane MARIE**, président
Eure-et-Loir – **Michel CIBOIS**, président
Finistère – **Michel GUEGUEN**, président
Gard – **Henry BRIN**, président
Haute-Garonne – **Vincent AGUILERA**, président
Gers – **Guy SORBADERE**, président
Gironde – **Nathalie LAPORTE**, présidente
Hérault – **Christian POUJOL**, président
Ille-et-Vilaine – **Philippe PLANTIN**, président
Indre – **Thierry FRUCHET**, président
Indre-et-Loire – **Géraldine FERTEUX**, représentante
Isère – **N.**, président
Jura – **Michel CHAMOUTON**, président
Landes – **Marc VERNIER**, président
Loir-et-Cher – **Stéphane BURET**, président
Loire – **Georges DUBESSET**, président
Haute-Loire – **Elisabeth PELLISSIER**, représentante
Loire-Atlantique – **Philippe BELY**, président
Loiret – **Gérard GAUTIER**, président
Lot – **François BREIL**, représentant
Lot-et-Garonne – **Yvon SETZE**, président
Lozère – **Florence VIGNAL**, présidente
Maine-et-Loire – **Pascale COUAPPEL**, présidente
Manche – **Benoît RABEL**, représentant
Marne – **Michel BOULANT**, président
Haute-Marne – **Jean-Louis MOUTON**, président
Mayenne – **Michel GOUGEON**, président
Meurthe-et-Moselle – **Jean-Paul DAUL**, président
Meuse – **Philippe TOURNOIS**, président
Morbihan – **Philippe PIERRE**, président
Nièvre – **Sébastien THOMAS**, président
Nord – **Henry-Luc SPRIMONT**, représentant
Oise – **Zéphyrin LEGENDRE**, président
Orne – **Dominique VONTHRON**, président
Pas-de-Calais – **Gabriel HOLLANDER**, président
Puy-de-Dôme – **Jean-Luc HELBERT**, président
Pyrénées-Atlantiques – **Gérard GOMEZ**, président
Hautes-Pyrénées – **Daniel PUGES**, président
Pyrénées-Orientales – **Robert BASSOLS**, président
Rhône – **Alain AUDOUARD**, président
Haute-Saône – **Frédéric CAVAGNAC**, président
Saône-et-Loire – **Jean-Philippe BOYER**, président
Sarthe – **Guy DESCHOOLMEESTER**, président
Savoie – **André MOLLARD**, président
Haute-Savoie – **Alain MOSSIERE**, président
Paris – **Pascal BARILLON**, président
Seine-Maritime – **Christophe DORE**, président
Seine-et-Marne – **Thierry FROMENTIN**, représentant
Yvelines – **Ronan KERAUDREN**, président
Deux-Sèvres – **Nathalie GAUTHIER**, présidente
Somme – **Geneviève SABBE**, présidente
Tarn – **Jean-Michel CAMPS**, président
Tarn-et-Garonne – **Roland DELZERS**, président
Var – **Roland ROLFO**, président
Vaucluse – **Thierry AUBERT**, président
Vendée – **Daniel LAIDIN**, président
Vienne – **Karine DESROSES**, présidente
Haute-Vienne – **Eric FAUCHER**, représentant
Vosges – **Christophe RICHARD**, président
Yonne – **Jean-François LEMAITRE**, président
Territoire-de-Belfort – **Christian ORLANDI**, président
Essonne – **Laurent MUNEROT**, président
Hauts-de-Seine – **Daniel GOUPILLAT**, président
Seine-Saint-Denis – **Murielle BOURREAU**, présidente
Val-de-Marne – **Nicole RICHARD**, présidente
Val-d'Oise – **Jean-Louis ORAIN**, président

Membres associés :

ST-PIERRE ET MIQUELON – **Alain BEAUCHENE**, président
NOUVELLE-CALÉDONIE – **Daniel VIRAMOUTOUSSAMY**,
président

SAINT BARTHELEMY – **Thomas GREAUX**, président
SAINT MARTIN – **Angèle DORMOY**, présidente

Compagnies auditrices :

BAS-RHIN – **Jean-Louis FREYD**, président
COLMAR – **Raphaël KEMPF**, président
MULHOUSE – **Christian KELLER**, président

POLYNESIE FRANCAISE – **Stéphane CHIN LOY**, président
WALLIS ET FUTUNA – **Lauriane VERGE**, présidente

(*) Un président de chambre de niveau régional et de chambre de niveau départemental porte la voix de la chambre de région au sein de l'assemblée générale. Il désigne un représentant pour le niveau départemental



Assemblée générale ordinaire de décembre 2020

A la suite du décès du Président Bernard STALTER, les membres de l'assemblée ont élu Joël FOURNY président de CMA France le 23 juin 2020 et Fabienne MUNOZ troisième vice-présidente de CMA France, sur le poste précédemment occupé par Joël FOURNY.

L'assemblée générale s'est réunie à trois reprises en 2020, les 23 et 24 juin et les 1^{er} et 2 décembre 2020 pour les assemblées générales ordinaires de printemps et d'automne, et le 29 septembre 2020 pour une assemblée générale extraordinaire.

La crise de la Covid19 qu'a connue la France a contraint à une organisation de ces trois assemblées générales en visioconférence. Possibilité a été laissée aux élus qui le souhaitaient, d'assister en présentiel à ces assemblées générales, dans la limite des jauges fixées par le Gouvernement pour les rassemblements.



Joël FOURNY - Président de CMA France - Juin 2020



Séance officielle de l'assemblée générale d'automne 2020

Deux Ministres sont venus rencontrer les membres de l'assemblée générale : Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances à l'assemblée générale de printemps et Alain GRISET, Ministre délégué, chargé des PME à l'assemblée générale d'automne.

L'assemblée générale d'automne a également été l'occasion de recevoir Monsieur Nicolas BOUZOU, économiste et essayiste, venu débattre sur le thème « Quelles sont les perspectives pour la sortie de crise ? »

L'assemblée générale a adopté le budget exécuté 2019, le budget rectificatif pour 2020 et le budget primitif 2021. Toujours dans le cadre financier, elle a décidé l'abandon d'une partie de créance au profit de la CMAR Martinique ; elle a fixé le barème des redevances de CMA France pour 2021, décidé de maintenir le taux d'appel à cotisation pour le fonds de calamités et de catastrophes naturelles en 2021 à son niveau de 2020, soit 0,70 euros par assujetti. Elle a décidé la non-reconduction du dispositif de péréquation pour les chambres à faible effectif.

Elle a adopté les comptes du fonds de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA et fixé la cotisation « président » à zéro euro en 2021 au motif que les présidents cotisent désormais au régime général.

L'assemblée générale a également adopté la grille des emplois de CMA France.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2020 a, pour la première fois et conformément aux dispositions du Code général des impôts, article 1601 fixant le mécanisme de fonctionnement de la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat :

- **Fixé le montant du droit fixe pour 2021**
- **Fixé le montant du droit additionnel pour 2021**
- **Fixé les modalités de répartition de la taxe 2021 entre les établissements régionaux du réseau**

Elle a également décidé, dans un souci de solidarité envers les CMAR d'Outre-mer, d'un montant de péréquation de 1,2 millions en direction de ces chambres pour l'année 2021.

Personnel

L'assemblée générale a acté la possibilité ouverte au réseau de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux collaborateurs ; elle a regardé les adaptations nécessaires dans les CFA à la suite de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Elle a souhaité la continuité de la cellule psychologique mise en place par Malakoff-Médéric dans le cadre de la crise sanitaire.

Elle a acté les conditions de perception de la GIPA en 2020 pour les collaborateurs du réseau.

Communication

L'assemblée a fait part de sa satisfaction quant aux campagnes de communication mises en œuvre dans le cadre de la pandémie sanitaire en 2020, pandémie qui a eu pour conséquence l'annulation d'un grand nombre d'évènements et le report de plusieurs axes du plan de communication.

A une très large majorité, l'assemblée a décidé la mise en place de la charte graphique dans le cadre de la régionalisation ; elle a adopté le plan de communication pour 2021 et décidé de la reconduction de la contribution de 1 euro par assujetti pour abonder son financement.

Économie

En cette année particulière, l'assemblée a pris connaissance du plan de relance de l'économie mis en œuvre par le Gouvernement, de l'adaptation de l'offre de services pour coller au plus près avec les besoins des entreprises, et des différents outils à saisir pour de nouvelles opportunités : transition numérique, écologie mais également les opportunités pour le secteur et les politiques territoriales.

L'offre du réseau et les outils ont également été étudiés par l'assemblée : guichet entreprise, Parcours créateurs, l'outil PERFORMA – outil de diagnostic d'approche global des entreprises.

Les bases pour une consolidation de la stratégie de dynamisation des actions de coopération ont été posées.

Métiers d'art

Les métiers d'art, confrontés à l'annulation d'un grand nombre d'évènements au cours de l'année, ont particulièrement souffert de la crise de la Covid19.

En conséquence, l'assemblée a décidé un certain nombre d'actions :

- communiquer sur les bonnes pratiques et recenser les marketplaces adaptées pour les métiers d'art ;
- communiquer sur les conséquences économiques spécifiques pour les artisans d'art pour adapter le plan de relance ;
- créer un groupe de travail entre le Ministère de l'économie, le Ministère de la culture, l'Institut National des Métiers d'Art et CMA France.

Outre-mer

L'assemblée a étudié les conséquences de la crise sanitaire en Outre-mer, la déclinaison ultramarine du Plan de relances, et la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Elle a également adopté la clé de répartition de la péréquation 2021 à destination des CMAR d'Outre-mer.

Plusieurs pistes de mutualisation entre les chambres ont été identifiées..

Formation

L'assemblée s'est attachée à la continuité pédagogique tout au long de l'année et en particulier pendant les périodes de confinement. Ces périodes ont joué un rôle d'accélérateur qui tendra vers l'évolution de la plateforme e-formation.

L'assemblée a pris connaissance de la mise en œuvre, dans les CFA, des dispositions de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Elle a décidé de prendre deux motions concernant d'une part le financement de l'apprentissage et les difficultés liées aux retards de paiement par les OPCO et, d'autre part, demandant la prolongation des aides aux entreprises, dont la prorogation de l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis.

Affaires générales

L'assemblée générale a décidé la mise en place dans le réseau d'une charte d'éthique et de déontologie.

Elle a regardé le marché relatif au logiciel de gestion financière et celui relatif au système d'information de ressources humaines, marchés qui arrivent tous deux à échéance.

Dans le cadre des élections 2021 dans le réseau, elle a décidé la mise en place d'un marché public mutualisé pour la fourniture du matériel électoral : grande enveloppe de départ et enveloppes de vote.

Le bureau



Joël FOURNY, Président
Christian VABRET, Premier Vice-président
Joseph CALVI, Deuxième vice-président,
Fabienne MUNOZ, Troisième vice-présidente,
Régis PENNEÇOT, Trésorier,
Pascal BARILLON, Trésorier adjoint
Jean-François LEMAITRE, Secrétaire,

Christine SAHUET,
Luc POTTERIE,
Gérard GOMEZ,
Gabriel HOLLANDER,
Gérard BOBIER,
secrétaires adjoints

Salime SOUMAILA, membre délégué au titre de l'Outre-mer

Le bureau s'est réuni à onze reprises en 2020, dont cinq réunions extraordinaires.

Ces réunions extraordinaires ont porté, au cours du premier semestre, sur la crise de la Covid19 : aide psychologique pour les artisans, plateformes de vente, positionnement du réseau par rapport aux grandes surfaces, répartition des masques de protection pour les artisans.

Ont également été abordé au cours de ces réunions spécifiques Covid19, la médiation du crédit, le prêt rebond de BPI France, le fonds de solidarité mis en place par l'Etat et l'attitude des banques et des assurances.

Le bureau a émis diverses propositions dans le cadre de la sortie de crise.

Il a fait un point sur dialogue social toujours dans le cadre de la crise sanitaire, et l'organisation des examens de la filière

Au-delà de la crise sanitaire, des réunions extraordinaires ont permis d'aborder le compte formation pour les agents du réseau et le report au 1er janvier 2022 de l'obligation de certification des organismes de formation.

Une réunion a été dédiée au mode électoral pour les élections dans le réseau en 2021 ; une seconde a permis d'étudier les propositions de la conférence des présidents de région et de prendre position sur la répartition de la taxe pour frais de CMA en direction des établissements du réseau, position présentée en assemblée générale, puisqu'à compter du budget 2021, c'est l'assemblée générale de CMA France qui a la charge de répartir la taxe.

Au cours des réunions programmées dans le calendrier des instances, les membres du bureau ont suivi l'actualité et les annonces du Gouvernement sur les contraintes et mesures liées à la crise sanitaire et adapté en conséquence les recommandations et appuis en direction des chambres et des centres de formation.

Le bureau a travaillé sur le budget, les calendriers et composition des jurys d'exams d'aptitude à l'emploi de secrétaire général et de directeur, le calendrier prévisionnel des instances de gouvernance.

En ce qui concerne la partie ressources humaines, le bureau a décidé la titularisation de quatorze collaborateurs de CMA France, dont dix correspondent à des collaborateurs déjà titulaires qui ont effectué une période probatoire d'une année satisfaisante sur un nouveau poste.

Le bureau a, toujours dans le cadre des ressources humaines, validé la grille des emplois de CMA France. Il a validé les tarifs 2021 de la mutuelle MAAF-APGIS pour les collaborateurs et décidé de la mise en place du forfait mobilités durables pour les collaborateurs de CMA France.

Il a également suivi de nombreux textes de loi :

- Projet de loi de finances
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale
- Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
- Projet de loi d'orientation des mobilités
- Projet de loi portant création d'un régime universel de retraite
- Projet de loi portant accélération et simplification de l'action publique
- Projet de loi organique relatif au CESE
- Proposition de loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires
- Proposition de loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux

Dont certains en lien direct avec la situation sanitaire :

- Projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie
- Plusieurs projets de loi de finances rectificative pour 2020

Le bureau a, tout au long de l'année, suivi l'actualité européennes.

Il a également suivi le programme de travail des commissions de SME United.

Le réseau des CMA, à l'occasion des élections européennes, a diffusé un livre blanc appelant à une politique européenne de l'artisanat demandant :

- la garantie d'un traitement équitable entre les entreprises en Europe ;
- de permettre un développement équilibré et maîtrisé des territoires ;
- de faire de l'apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité européenne des apprentis ;
- de prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire ;
- de permettre aux artisans de transformer leur entreprise par l'innovation.

Conventions et partenariat

Le bureau a décidé la signature de trois conventions avec :

- l'Association des Départements de France dont l'objectif est de valoriser et encourager les actions partenariales entre les chambres et les départements ;
- le Conseil National des sapeurs-pompiers volontaires pour promouvoir le volontariat auprès des entreprises privées ;
- GIP France 2023 concernant l'organisation de la coupe du monde de rugby en France.

et d'un partenariat avec :

- l'Académie de gourmandise.
CMA France devient ainsi partenaire officiel pour un an.

Désignations

Le bureau a procédé à diverses désignations dans les instances internes de CMA France à la suite de l'élection de juin 2020 mais également au sein du Bureau Central de Tarification, de la Commission Armée-Jeunesse, de l'UNARTI, de l'AFNOR, du Comité de Concertation Normalisation Artisanat de l'AFNOR, de SME United, de la CPCCAF.

Le bureau a décidé d'une indemnisation du fonds de calamités et des catastrophes naturelles pour plus de 1 000 entreprises victimes de catastrophes naturelles.

Le bureau a suivi :

- Les résultats sur les indicateurs 2018 de l'offre de services ;
- La stratégie de redynamisation des actions de coopérations ;
- Les synthèses du baromètre BVA sur l'identification du réseau des CMA ;
- Les travaux des groupes de travail Plateforme et valorisation de l'image des artisans, groupe composé de la DGE, la DGCCRF, l'U2P, la CPME, et CMA France.

Communication

Dans le cadre de la communication, le bureau a :

- Fixé les dates de la Semaine nationale de la création-transmission, la Semaine nationale de l'Artisanat, la Semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat
- Décidé de lancer un appel à projet « Parcours créateurs » en direction du Club des Partenaires de CMA France afin de mobiliser les partenaires institutionnels dans la création d'actions de communication ou de produits pour les artisans
- De mettre en place des actions de communication sur :
 - La relance des entreprises ;
 - La relance de l'apprentissage – objectif rentrée 2020
- Accueilli favorablement les propositions émises par les Banques Populaires dans le cadre du partenariat qui les lie à CMA France pour l'organisation de Stars&Métiers et qui visent à valoriser les lauréats du concours au niveau national en 2021
- Décidé de participer :
 - à l'émission « Mission Patrimoine » présentée par Stéphane BERN
 - au Salon Made in France
 - aux trophées PME Bougeons-nous RMC
 - au Salon des Maires
 - au Salon international du patrimoine culturel 2020
 - à la troisième édition des Meilleurs Artisans de France

Le bureau a décidé la mise en œuvre des actions suivantes :

- Les chambres n'enregistrent plus les contrats d'apprentissage depuis la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » mais de nombreux chefs d'entreprises ont besoin d'un accompagnement dans la rédaction des contrats d'apprentissage et pour le dépôt auprès de l'OPCA concerné. Aussi, CMA France a mis en place et diffusé une fiche produit déterminant une prestation minimum « Assistance au contrat d'apprentissage » ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée de l'interface commune aux trois réseaux consulaires pour accéder à DECA a été confiée à CCI France.
- Un plan marketing, un nouveau nom et un nouveau logo pour le logiciel d'approche global
- L'identité visuelle de Répar'Acteurs

Le bureau a mis en place :

- Un comité de pilotage numérique du réseau composé d'élus et de cadres du réseau ;
- Un groupe de travail « Territoires » ;
- Un groupe de travail « Europe ».

Le bureau élargi aux présidents de région

Composition (au 31 décembre 2020) :

Joël FOURNY, Président, président de la CMAR Pays-de-la-Loire

Christian VABRET, Premier Vice-président

Joseph CALVI, Deuxième vice-président,

Fabienne MUNOZ, Troisième vice-présidente,

Régis PENNEÇOT, Trésorier,

Pascal BARILLON, Trésorier adjoint

Jean-François LEMAITRE, Secrétaire

Secrétaires adjoints :

Christine SAHUET,

Luc POTTERIE,

Gérard GOMEZ,

Gabriel HOLLANDER,

Gérard BOBIER, président de la CRMA Centre - Val-de-Loire

Salime SOUMAILA, membre délégué au titre de l'Outre-mer

Présidents de région (qui ne sont pas déjà membres du bureau) :

- **Serge CRABIE**, président de la CMAR Occitanie
- **Elisabeth DETRY**, présidentE de la CMAR Ile-de-France
- **Jean-Pierre GALVEZ**, président de la CMAR Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Jean-Pierre GROS**, président de la CMAR Nouvelle-Aquitaine
- **Jean-Charles MARTINELLI**, président de la CMAR Corse
- **Jean-Denis MESLIN**, président de la CMAR Normandie
- **Louis NOEL**, président de la CMAR Bretagne
- **Emmanuel POYEN**, président de la CMAR Bourgogne-Franche-Comté
- **Laurent RIGAUD**, président de la CMAR Hauts-de-France
- **Serge VIDAL**, président de la CMAR Auvergne-Rhône-Alpes

Régions d'Outre-mer : représentation tournante entre **Gabriel FOY**, président de la CMAR Guadeloupe, **Roberto OSSEUX**, président de la CMAR Guyane, **Bernard PICARDO**, président de la CMAR Réunion, **Henri SALOMON**, président de la CMAR Martinique

Le bureau élargi aux présidents de région s'est réuni à quatre reprises, dont une réunion extraordinaire consacrée à la situation sanitaire liée à la Covid19 et pendant laquelle ont été regardés l'organisation des chambres et des centres de formation en situation de confinement et leur adaptabilité rapide pour faire face aux besoins des entreprises et assurer une continuité dans les formations.

Les réunions programmées dans le calendrier des instances de gouvernance ont permis, elles aussi, de travailler sur la situation engendrée par la crise sanitaire et de suivre les mesures mises en place par le Gouvernement, comme le fonds de solidarité, le chômage partiel, également les possibilités d'annulation des charges pour les entreprises contraintes à une fermeture administrative ou avec un chiffre d'affaires proche de zéro

Les membres du bureau élargi ont suivi le Contrat d'Objectifs et de Performance et la préparation des Conventions d'Objectif et de Moyens. Ils ont suivi les dispositions réglementaires concernant la centralisation de la taxe pour frais de CMA puis sa répartition en direction des établissements régionaux du réseau par l'assemblée générale de CMA France.

Ils ont insisté pour que les artisans soient prévenus en amont des fermetures administratives mais également des possibilités de réouverture pour pouvoir s'organiser en conséquence.

Malgré la situation difficile, les membres du bureau élargi ont confirmé l'avancée du dossier de la régionalisation du réseau pour un aboutissement au 1^{er} janvier 2021.

Ils ont enfin suivi le dialogue social qui portait entre autres sur la rénovation de fiches emploi existantes ou la création de nouvelles fiches, la mobilité choisie et la mobilité subie, la rupture conventionnelle, et la norme d'intervention GPEC.

La conférence des présidents de région



Joël FOURNY, Président de CMA France et président de la CMAR Pays-de-la-Loire

Christian VABRET, Premier Vice-président

Joseph CALVI, Deuxième vice-président,

Fabienne MUNOZ, Troisième vice-présidente,

Gérard BOBIER, président de la CMAR Centre-Val-de-Loire

Serge CRABIE, président de la CMAR Occitanie

Elisabeth DETRY, présidente de la CMAR Ile-de-France

Jean-Pierre GALVEZ, président de la CMAR Provence-Alpes-Côte-D'azur

Jean-Pierre GROS, président de la CMAR Nouvelle-Aquitaine

Jean-Charles MARTINELLI, président de la CMAR Corse

Jean-Denis MESLIN, président de la CMAR Normandie

Louis NOEL, président de la CMAR Bretagne

Emmanuel POYEN, président de la CMAR Bourgogne-Franche-Comté

Laurent RIGAUD, président de la CMAR Hauts-de-France

Serge VIDAL, président de la CMAR Auvergne-Rhône-Alpes

Dominique BRAFLAN, président de la commission d'administration provisoire de la CMAR Guadeloupe

Roberto OSSEUX, président de la CMAR Guyane

Bernard PICARDO, président de la CMAR Réunion

Henri SALOMON, président de la CMAR Martinique

Salime SOUMAILA, président de la CMAR Mayotte

Régis PENNEÇOT, trésorier de CMA France

En 2020, les textes de création de la conférence des présidents de région ne sont pas publiés. Toutefois, il a semblé indispensable de réunir d'ores et déjà cette conférence, à la fois dans le cadre de la future régionalisation mais également pour lui permettre d'émettre des propositions pour la répartition de la taxe pour frais de CMA pour 2021.

En 2020, il a été décidé d'associer à la conférence des présidents de région les trois vice-présidents de CMA France.

La conférence s'est réunie à cinq reprises.

Outre le dossier de la taxe pour frais, elle a :

- suivi l'avancé de la régionalisation du réseau,
- abordé la mise en œuvre du COP et des COM,
- regardé les enjeux liés à la construction budgétaire en 2021 avec la régionalisation du réseau,
- pris connaissance des nouvelles obligations comptables.

Les commissions organiques

La commission des finances

Présidente : Florence VIGNAL – **Rapporteur** : Bernard DETREZ

Représentant du bureau : Joseph CALVI

Grand-Est : Jean-Paul DAUL, Bernard DETREZ,
Jean-Louis MOUTON

Nouvelle-Aquitaine : Jean-Pierre GROS,
Yann RIVIERE, Yvon SETZE

Auvergne - Rhône Alpes : Fabienne MUNOZ représentée
par Alfred VEY, Frédéric REGNIER, Serge VIDAL

Normandie : Christophe DORE, Dominique VONTHRON

Bourgogne - Franche Comté : Jean-Philippe BOYER,
Sébastien THOMAS

Bretagne : Philippe PLANTIN

Centre Val-de-Loire : Régine AUDRY, Thierry FRUCHET

Corse : François-Marie OTTAVIANI

Ile-de-France : Daniel GOUPILLAT,
Laurent MUNEROT,

Occitanie : Joseph CALVI, Serge CRABIE représenté par
Gérald SGOBBO, Florence VIGNAL

Hauts-de-France : Zéphyrin LEGENDRE, Laurent RIGAUD

Pays de la Loire : Pascale COUAPEL,
Michel GOUGEON

Provence-Alpes Côte d'Azur : Roland ROLFO, Laure
VIAL

Outre-mer : Bernard PICARDO

Elle a étudié :

- *le budget exécuté 2019*
- *le budget rectificatif 2020 puis les perspectives de réalisation du budget 2020*
- *L'état de la péréquation à destination des chambres à faible effectif en 2020 et sa non-reconduction en 2021*
- *le budget primitif pour 2021*
- *le barème des redevances pour 2021*
- *les comptes du fonds de calamités et des catastrophes naturelles*
- *un abandon de créance au profit de la CMAR de la Martinique*

La commission du personnel

Président : Gérard BOBIER

Le directeur général APCMA, membre de droit

Fabienne MUNOZ – Ardèche

Bernard DETREZ – Ardennes

Yvon SETZE – Lot-et-Garonne

Jean-Pierre GROS – Haute-Vienne, Nouvelle-Aquitaine

Liliane LIND - Moselle

Michel BOULANT - Marne

Monique CASSAR – Bouches-du-Rhône

Jean-Paul DAUL – Meurthe-et-Moselle

Marcel DEMARTY - Corrèze

Chantal GARCIN – Hautes-Alpes

Laurent RIGAUD – Hauts-de-France

Laurent MUNEROT – Essonne, Ile-de-France

Expert titulaire : Marie-Frédérique DO COUTO

Expert suppléant : Olivier VISSET

Elle a étudié :

- *la feuille de route du dialogue social*
- *les mesures à mettre en place dans le cadre de la crise sanitaire et la sortie du premier confinement*
- *la cellule psychologique mise en place par Malakoff-Médéric et son maintien dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux*
- *l'adaptation des CFA à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »*
- *la régionalisation du réseau*
- *la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les collaborateurs du réseau*
- *le contrat de prévoyance souscrit pour les collaborateurs et le fonds de réserve*
- *l'état des titularisations dans le réseau en 2020*

Les commissions d'étude

La commission des affaires générales

Présidente : Monique CASSAR – **Vice-président** : Christophe RICHARD

Représentante du bureau : Christine SAHUET

Grand-Est : Jean-Paul DAUL, Raphaël KEMPF, Christophe RICHARD

Nouvelle Aquitaine : Paul CHAPUT, Gérard GOMEZ, Marc VERNIER

Auvergne - Rhône Alpes : Georges DUBESSET, André MOLLARD, Jean-Luc HELBERT

Normandie : Stéphane MARIE, Jean-Denis MESLIN

Bourgogne - Franche Comté : Manuela MORGADINHO, Emmanuel POYEN

Bretagne : Louis NOEL

Centre Val-de-Loire : Gérard BOBIER, Michel CIBOIS

Corse : François-Marie OTTAVIANI

Ile-de-France : Ronan KERAUDREN, Nicole RICHARD

Occitanie : Vincent AGUILERA, Henry BRIN, Roland DELZERS

Hauts-de-France : Zéphyrin LEGENDRE, Luc POTTERIE

Pays de la Loire : Philippe BELY, Guy DESCHOOLMEESTER,

Provence-Alpes Côte d'Azur : Thierry AUBERT, Monique CASSAR

Outre-mer : Salime SOUMAILA

Experts titulaires : Fabrice JUGNET, Dominique KLEIN, Jean-Marc ROGER

Experts suppléants : Pierre DELOUVRIER, Jocelyne REMONDIN

Elle a étudié :

- *la situation du réseau dans le cadre de la crise sanitaire*
- *les textes de la Loi PACTE et les adaptations nécessaires du Code de l'Artisanat et du décret régissant CMA France*
- *la mise en place d'une charte déontologique dans le réseau*
- *le marché relatif à l'entrepôt de données*
- *les marchés mutualisés concernant :*
 - *la plateforme de vote électronique pour les prochaines élections des CMA et des CCI*
 - *le logiciel de gestion financière*
- *la révision du tarif du Pack Micro du Parcours créateur pour arriver à un tarif identique à celui du Pack Les Essentiels, soit 210 euros les deux jours.*

La commission des formations

Président : Nicole RICHARD – **Vice-Président** : Daniel LAIDIN
Représentant du bureau : Luc POTTERIE

Grand-Est : Christian KELLER, Liliane LIND, Philippe TOURNOIS

Nouvelle Aquitaine : Karine DESROSES, Didier GOURAUD, Marc VERNIER

Auvergne - Rhône Alpes : Jean-Luc HELBERT, André MOSSIERE

Normandie : Christophe DORE, Jean-Denis MESLIN

Bourgogne - Franche Comté : Michel CHAMOUTON, Jean-François LEMAITRE représenté par Christophe DESMEDT,

Bretagne : Michel GUEGUEN

Centre Val-de-Loire : Stéphane BURET, Thierry FRUCHET
Corse : François-Marie OTTAVIANI

Ile-de-France : Elisabeth DETRY, Nicole RICHARD

Occitanie : Jean-Louis HORMIERE, Daniel PUGES, Pierre VERA

Hauts-de-France : Zéphyrin LEGENDRE, Luc POTTERIE

Pays de la Loire : Guy DESCHOOLMEESTER, Daniel LAIDIN

Provence-Alpes Côte d'Azur : Chantal GARCIN, Roland ROLFO

Outre-mer : Roberto OSSEUX

Experts titulaires : Philippe GUEUCIER, Frédéric ENFREIN

Elle a étudié :

- *la continuité pédagogique durant les périodes de confinement et les perspectives*
- *la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »*
- *la certification qualité des organismes de formation au 1^{er} janvier 2022*
- *le compte personnel de formation*
- *les certifications professionnelles*
- *le déploiement des titres de la filière*
- *l'examen de taxi et VTC*
- *l'accès à l'apprentissage, avec un point sur la prépa-apprentissage*
- *les déclinaisons territoriales de la marque de l'offre de formation régionale*

La commission du développement économique et territoriale

Présidente : Geneviève BRANGÉ – **Vice-président** : Philippe TOURNOIS

Représenant du bureau : N.

Grand-Est : Michel BOULANT, Jean-Louis FREYD, Philippe TOURNOIS

Nouvelle Aquitaine : Geneviève BRANGÉ, Marcel DEMARTY, Nathalie LAPORTE

Auvergne - Rhône Alpes : Alain AUDOUARD, Vincent GAUD, Christian VABRET

Normandie : Stéphane MARIE, Dominique VONTHRON

Bourgogne - Franche Comté : Frédéric CAVAGNAC, Régis PENNEÇOT

Bretagne : Michel GUEGUEN

Centre Val-de-Loire : Gérard BOBIER, Gérard GAUTIER

Corse : François-Marie OTTAVIANI

Ile-de-France : Pascal BARILLON, Jean-Louis ORAIN

Occitanie : Robert BASSOLS, Christine SAHUET, Guy SORBADERE

Hauts-de-France : Geneviève SABBE, Gabriel HOLLANDER

Pays de la Loire : Philippe BELY, N.

Provence-Alpes Côte d'Azur : Monique CASSAR, Chantal GARCIN

Outre-mer : Dominique BRAFLAN, président de la commission d'administration provisoire de la Guadeloupe

Experts titulaires : Pierre BOUCHE, Patricia CONIL, Frank LEBEL

Experts suppléants : Zinédine ABID, Thierry GUY, Pascal CHARRIER, Nicolas MEURET

Elle a étudié :

- *l'adaptation de l'offre de services pour contribuer à la relance économique dans le cadre de la crise sanitaire :*
 - *les mesures de relance au niveau national et européens*
- *France Relance :*
 - *les opportunités et les besoins supplémentaires pour l'artisanat*
 - *les projets de dispositifs nationaux sur l'accompagnement des artisans à la transformation numérique et à la transition écologique*
 - *Le site aides-entreprises.fr*
- *l'offre du réseau et les outils pour saisir de nouvelles opportunités :*
 - *le guichet unique et le registre général*
 - *la plateforme nationale de formation à distance e-formation.artisanat.fr*
 - *la loi anti-gaspillage et économie circulaire*
- *les politiques territoriales :*
 - *Petites Villes de demain*
 - *les projets de conventions*
 - *les appels à projet en cours*
- *la situation des métiers d'art face à la crise sanitaire*
- *la consolidation de la stratégie de redynamisation des actions de coopération*

La commission de la communication

Présidente : Eric PLESTAN – **Vice-présidente** : Nathalie GAUTHIER

Représentant du bureau : Christian VABRET

Grand-Est : Eric PLESTAN

Nouvelle Aquitaine : Nathalie GAUTHIER

Auvergne - Rhône-Alpes : Didier LINDRON

Normandie : Jean-Marie BERNARD

Bourgogne - Franche Comté : Christian ORLANDI

Bretagne : Michel Aoustin

Centre Val-de-Loire : Michel CIBOIS

Corse : Jean-Charles MARTINELLI

Ile-de-France : Murielle BOURREAU

Occitanie : Christian POUJOL

Hauts-de-France : Geneviève SABBE

Pays de la Loire : Michel GOUGEON

Provence-Alpes Côte d'Azur : Jean-Pierre GALVEZ

Outre-mer : Henri SALOMON

Experts titulaires : Elisabeth AUFFRAY, Ghislain KLEIJWEGT

Experts suppléants : Isabelle DUMONT, Pierre-Luc PETIT-DELCLEVE,

Elle a étudié :

- *une campagne de communication Covid19*
- *une campagne institutionnelle du réseau*
- *l'offre de services et porteurs de projet*
- *l'environnement et la promotion de l'offre de services*
- *le COP et le financement de la communication*
- *la communication événementielle*
- *une campagne relance et apprentissage : accompagner dans la durée*
- *une communication sur les enjeux de société et la conquête de nouveaux marchés*

Les commissions ad-hoc

La commission de l'Outre-mer

Présidente : Bernard PICARDO

Martinique : Henri SALOMON

Guyane : Roberto OSSEUX

Guadeloupe : Dominique BRAFLAN, président de la commission d'administration provisoire

Réunion : Bernard PICARDO

Mayotte : Salime SOUMAILA

Charente-Maritime : Yann RIVIERE

Corse-du-Sud : François-Marie OTTAVIANI

Indre-et-Loire/Centre-Val-de-Loire : Gérard BOBIER

Côtes-d'Armor/Bretagne : Louis NOEL

Nièvre/CMAI Côte d'Or – Nièvre – Saône et Loire -

Yonne : Emmanuel POYEN

Membre associé :

Saint-Pierre -et-Miquelon : Alain BEAUCHENE

Nouvelle-Calédonie : Daniel VIRAMOUTOUSSAMY

Saint-Barthélemy : Thomas GREAUX

Saint-Martin : Angèle DORMOY

Elle a étudié :

- *les problématiques particulières des Outre-mer pendant la crise sanitaire et les mesures de relance*
- *la déclinaison ultra-marine du Plan de Relance*
- *le suivi de la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »*
- *les conséquences de la loi PACTE*
- *les ressources des CMAR d'Outre-mer et la clé de répartition pour la péréquation 2020 puis 2021*
- *les possibilités de mutualisation entre chambres des mêmes bassins océaniques*
- *l'appel à projet « Tourisme de savoir-faire » de la DGE*
- *l'appel d'offre « Prestation d'ingénierie » de l'ANCT*

La commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

Présidente : Michel CIBOIS

Membres titulaires

Au titre de la commission des affaires générales :

Michel CIBOIS, Eure et Loir

Thierry AUBERT, Vaucluse

Louis NOEL, Bretagne/Côtes-d'Armor

Au titre de la commission des finances :

Michel GOUGEON, Mayenne

Bernard DETREZ, Ardennes

Jean-Louis MOUTON, Haute-Marne

Membres suppléants

Au titre de la commission des affaires générales :

Emmanuel POYEN, Bourgogne-France-Comté

Gérard GOMEZ, Pyrénées-Atlantiques

Guy DESCHOOLMEESTER, Sarthe

Au titre de la commission des finances :

Laure VIAL, Alpes-de-Haute-Provence

Laurent MUNEROT, Essonne – Ile-de-France

N.

Représentants des bénéficiaires désignés par l'Association Française des Anciens Présidents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat (AFAPCMA) : Jean ALSINA, Auguste LECREPS, Jack THOMAS

Elle a étudié :

- *le budget exécuté 2019*
- *les mouvements dans le régime en 2019*
- *le budget rectificatif 2020*
- *l'estimation du résultat des comptes 2020*
- *les comptes prévisionnels 2021*
- *le montant de la cotisation « président » pour l'exercice 2021*



www.artisanat.fr